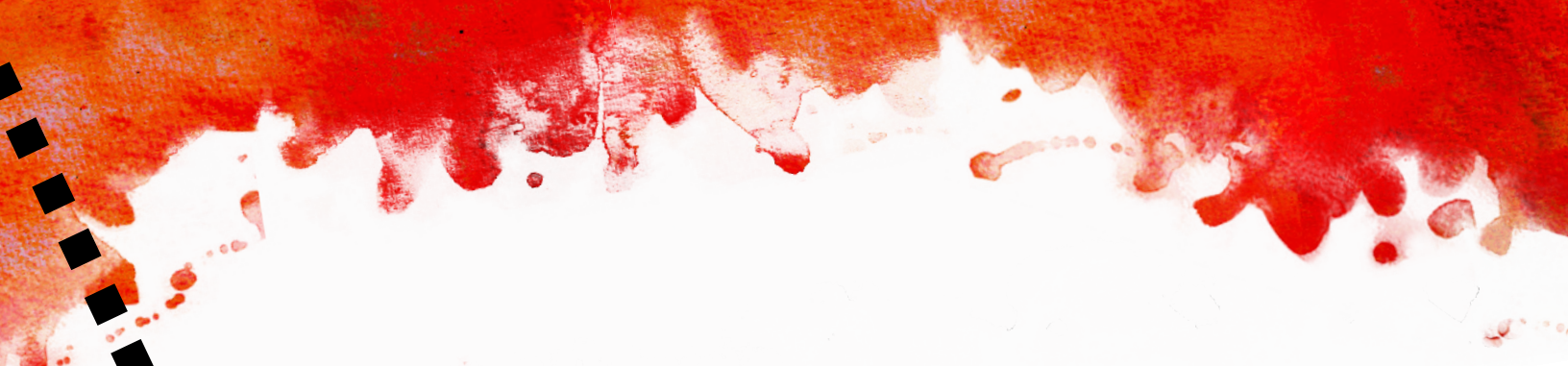




À QUI PROFITE L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE?



Argumentaire
2013-2014

Association pour une
solidarité syndicale
étudiante (ASSÉ)

RÉDACTION

Phillippe B. Bellemare,
membre du comité à la recherche et aux affaires académiques;

Herman Goulet-Ouellet,
membre du comité du journal;

Nadia Lafrenière,
collaboratrice au comité à la recherche et aux affaires académiques;

Samuel-Élie Lesage,
membre du comité à la recherche et aux affaires académiques;

Thomas Nérison,
collaborateur au comité à la recherche et aux affaires académiques;

Hugo Séguin-Bourgeois,
permanent socio-politique de la SOGÉÉCOM;

Louis-Philippe Véronneau,
collaborateur au comité à la recherche et aux affaires académiques;

RÉVISION ET CORRECTION

Marie-Pierre Béland,
collaboratrice au comité à la recherche et aux affaires académiques;

Annabelle Berthiaume,
membre du comité aux luttes sociales;

Joël Pedneault
permanent à l'ASSÉ;

MISE EN PAGE

Lazlo Bonin,
secrétaire à l'information;

Mathieu Phaneuf,
membre du comité à l'information.

*Tous nos remerciements à l'équipe de rédaction
de la revue Ultimatum pour leurs précieuses
contributions.*

**Association pour une solidarité
syndicale étudiante (ASSÉ)**

2065, rue Parthenais, local 383
Montréal, Québec, H2K 3T1
Bureau: 514 390-0110
www.asse-solidarite.qc.ca
executif@asse-solidarite.qc.ca
www.austerite.org



TABLE DES MATIÈRES

1.Introduction	5
2.L'austérité et l'éducation	6
La hausse des frais de scolarité	7
Parce que l'austérité renforce une pédagogie inégalitaire	7
La recherche	10
3.L'austérité et les services publics	12
La tarification et dégradation des services publics	13
L'équité intergénérationnelle	15
Les coupures dans l'aide sociale	16
Les conséquences sur la santé des populations	16
4.L'austérité et le travail	17
Le travail et le chômage	18
La précarisation de l'emploi	18
Les femmes au service de la croissance	18
Les retraites	21
Briser les syndicats	21
5.La culture et l'environnement	23
L'austérité appliquée à la culture	24
L'austérité en environnement	25
6.Les fondements de l'austérité budgétaire	27
L'État néolibéral	28
La stratégie du choc	29
La dette	30
7.Les alternatives	32
Les positions fiscales de l'ASSÉ	23
L'interventionnisme économique et la critique keynésienne	24
Le mur écologique	34
La décroissance	35
8.La résistance et le mouvement étudiant	36
9.Conclusion	37
Annexe A	38
Sources et références	39



LISTE D'ACRONYMES

AEC:	Attestation d'études collégiales
ALÉNA:	Accord de libre-échange nord-américain
ASSÉ:	Association pour une solidarité syndicale étudiante
BMJ:	British Medical Journal
CBC:	Canadian Broadcasting Corporation
CCPA:	Centre canadien de politiques alternatives
CEQ:	Centrale de l'enseignement du Québec
CNRC:	Conseil national de recherches du Canada
CSQ:	Centrale des syndicats du Québec
FMI:	Fonds monétaire international
HEC:	Hautes études commerciales
IEDM:	Institut économique de Montréal
IRIS:	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économiques
ONE:	Office national de l'énergie
ONF:	Office national du film du Canada
PIB:	Produit intérieur brut
R&D:	Recherche et développement
REER:	Régime enregistré d'épargne-retraite
SRC:	Société Radio-Canada
UNICEF:	Fonds d'urgence des Nations unies pour l'enfance
UQAM:	Université du Québec à Montréal
UQII:	Union québécoise des infirmières et infirmiers



INTRODUCTION

Depuis la crise financière de 2008, plusieurs gouvernements ont accéléré tous azimuts l'application des coupures dans les services publics et dans la tarification. Sous la pression d'organisations internationales, certains pays ont mis en place des mesures dont les conséquences furent dramatiques pour la population : chômage massif, précarisation de l'emploi et des conditions de vie, privatisations forcées, répression violente des mouvements de contestation, etc. Le Québec et le Canada ne sont pas en reste de l'obsession de l'austérité budgétaire. Comme nous le verrons, si les plans de hausse des frais de scolarité du Parti libéral du Québec ont été contrecarrés par un soulèvement populaire sans précédent¹, on ne peut pas en dire autant d'autres mesures d'austérité appliquées dans un large pan des services publics et ce, tout autant depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois.

D'entrée de jeu, il importe pour bien se situer de relater quelques rebondissements dans les événements qui ont suivi la crise économique de 2008. En effet, après l'application violente et accélérée de l'austérité, deux économistes du Fonds monétaire international (FMI)² ont annoncé à l'hiver 2013 que les politiques d'austérité, que l'organisation avait précédemment prônées, n'avaient pas eu les effets attendus.ii Ils soulignent avoir sous-estimé l'effet bénéfique des dépenses de l'État sur l'économie et que les politiques d'austérité ont eu un effet négatifⁱⁱⁱ. Cela signifie, par exemple, qu'un État qui diminuerait ses dépenses publiques perdrait davantage de revenus que ce qu'il économise en coupant. En fait, plusieurs mois après la publication d'une étudeiv qui a largement servi à légitimer les mesures d'austérité draconiennes de plusieurs pays européens, un étudiant américain aurait identifié des erreurs majeures de méthodolo-

gie et de calcul de la part des deux auteur-e-s réputé-e-s. On y omettait, par exemple, les données concernant le Canada, l'Australie, l'Autriche, la Belgique et le Danemark pour établir un seuil d'endettement critique. Cette découverte aura invalidé certaines de leurs conclusions qui servaient bien le discours pro-austérité'.

Malgré que les bienfaits des mesures d'austérité aient été démentis par leurs instigateurs (FMI, Banque Mondiale, Banque Centrale Européenne, etc.), certaines personnes défendent encore les réformes antisociales justifiées par la crise. La reconnaissance par des organisations internationales de ce cercle vicieux, dans lequel sont tombés les différents gouvernements, ne semble toujours pas affecter les politiques des gouvernements canadien et québécois. Récemment, le FMI mettait en garde le Canada contre un « excès de zèle » dans ses politiques d'austérité^{vi}. Il enjoint en effet le Canada à stimuler sa croissance en soulignant qu'advenant un contexte économique défavorable, les programmes gouvernementaux (tels que l'aide sociale et les allocations de chômage), seront en mesure de parer les impacts sur la croissance. Il est assez ironique de voir le FMI tenir ces propos au moment même où le gouvernement du Canada et du Québec sabrent respectivement dans l'assurance-emploi et l'aide sociale, nuisant ainsi à leur propre capacité de stabiliser l'économie. Devant une telle contradiction, la question se pose : à qui profite l'austérité?

L'ASSÉ s'est constitué, au fil du temps, un éventail assez diversifié d'argumentaires et de recherches qui sous-tendent ses revendications. Les fondements de l'organisation ont toujours visé la solidarité avec l'ensemble des luttes progressistes et une analyse globale et non-corporatiste de la condition étudiante. Nous avons donc voulu, avec cet argumentaire, sortir des sentiers battus et élargir notre analyse à des mesures gouvernementales qui dépassent le milieu de l'éducation. Bien que l'impact de l'austérité sur l'éducation soit abordé en premier lieu, nous verrons également en quoi les politiques mises en place par les néolibéraux affectent le monde du travail, de la culture et de l'environnement.

1 Un journaliste, écrivant pour *The Guardian*, souligne la réussite du mouvement étudiant québécois en 2012 pour avoir dépeint la hausse, à travers la population, comme faisant partie d'un plan plus large d'austérité néolibérale.ⁱ

2 Le FMI est une organisation qui a un long historique d'instauration forcée de politiques néolibérales dans des pays ayant des difficultés financières. Il est à l'origine des fameux *Plans d'ajustement structurel* qui consistent principalement à privatiser des services publics et à ouvrir au libre échange des marchés internationaux. Son aide monétaire est conditionnelle à l'application de telles politiques qui continuent d'avoir des effets dévastateurs dans les pays concernés.



L'AUSTÉRITÉ EN ÉDUCATION



Les aspects les plus médiatisés de l'austérité en éducation sont probablement les plus chiffrés : frais de scolarité, sous-financement ou mal-financement, compressions budgétaires en recherche fondamentale, etc. Ces facteurs ne sont pourtant pas les seuls et d'autres conséquences de l'austérité mériteraient d'être connues davantage. À titre d'exemple, on peut penser aux impacts sur la pédagogie, à l'altération de notre perception de l'éducation, à l'augmentation des contrôles administratifs auprès des départements qui doivent alors y consacrer plus de ressources, etc.

LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

La hausse des frais de scolarité – aussi bien la hausse drastique qu’a tenté d’imposer le gouvernement libéral que l’indexation finalement mise en place par le gouvernement péquiste subséquent – constitue un exemple particulièrement évident de politique austère. On nous dit que les étudiants et les étudiantes doivent payer leur juste part en payant plus cher l’accès à l’éducation. On nous répète qu’il s’agit avant tout d’un investissement personnel, faisant fi du caractère collectif et émancipateur d’une éducation libre et accessible. On nous martèle de publicités destinées à nous vendre des universités, des cégeps ou des programmes d’études : le fait qu’il y ait plus d’étudiantes et d’étudiants signifie qu’il y aura plus de revenus directs. On constate ainsi une augmentation importante des enveloppes budgétaires dédiées à la publicité et à la concurrence inter-universitaire pour l’embauche de professeur-e-s-vedettes servant notamment à améliorer la réputation académique de l’établissement. À ce titre, le budget 2011-2012 du gouvernement québécois prévoyait qu’entre 10% et 20% des ressources supplémentaires obtenues par l’augmentation des frais de scolarité seraient dédiées au « positionnement concurrentiel des établissements universitaires sur les scènes canadienne et internationale », tandis qu’entre 5% et 15% de ces ressources sont dédiées à « l’amélioration de l’administration et de la gestion »^{vii}. Celles et ceux provenant de l’extérieur du Québec sont d’ailleurs particulièrement affecté-e-s par les hausses de frais, payant des tarifs outrageusement élevés et n’ayant pas accès aux services d’aide financière aux études du gouvernement québécois au même titre que la population étudiante québécoise³.

Il est également primordial de souligner l’impact nuisible aux femmes de la hausse des frais de scolarité. Malgré une plus grande fréquentation des institutions postsecondaires, les femmes gagnent encore aujourd’hui un salaire moyen moins élevé que celui des hommes : en 2008, au Canada, le revenu moyen des femmes était d’environ 44 700 \$ par année, comparativement

3 Pour plus de détails à ce sujet, l’ASSÉ a publié en 2012 le *Mémoire sur les frais de scolarité des étudiant-e-s internationaux et internationales au cégep*.

à environ 62 700 \$ pour les hommes⁴ viii. Il va sans dire que cette différenciation du revenu a un impact important sur la capacité des femmes à payer des frais de scolarité de plus en plus élevés ou à rembourser leurs dettes d’études. Les femmes sont aussi fortement touchées par les hausses de tarifs puisqu’elles constituent la majorité, dans une proportion écrasante, des chef-fe-s de famille monoparentale : il s’avère en fait qu’une plus grande proportion de parents étudiants occupent un emploi que leurs collègues sans enfant, et qu’ils travaillent en moyenne plus d’heures par semaine^{ix}. Si l’on prend en considération les inégalités salariales qui persistent et les obstacles financiers supplémentaires imposés aux mères monoparentales, on se rend bien compte du sexisme inhérent de la hausse des frais de scolarité.

Ce débat persistant oppose deux visions polarisées de l’éducation : doit-on la considérer comme un bien collectif ou plutôt comme un investissement personnel? Les politiques néolibérales transforment peu à peu tous les pans de la société en données comptabilisées, quantifiées et objectivées. L’éducation n’y échappe pas et les hausses tarifaires témoignent de la victoire momentanée de l’idéologie de marché sur l’idéal émancipateur que représente une éducation libre et accessible.

PARCE QUE L'AUSTÉRITÉ RENFORCE UNE PÉDAGOGIE INÉGALITAIRE

Le contexte actuel de restrictions budgétaires et de tarification imposé par le gouvernement aura un impact nuisible autant sur les établissements d’enseignement supérieur que sur la population étudiante. En imposant des frais de scolarité, on se prive d’une relation au savoir dépourvue d’intérêts économiques personnels qui réduirait la compétitivité interne pour accéder aux meilleures bourses, par exemple. La gratuité scolaire permettrait une diminution de la concurrence

4 Le taux horaire des femmes était évalué en 2010 à environ 84,9% de celui des hommes. Ce pourcentage s’améliore un peu pour les employées syndiquées, qui gagnent en moyenne 93,7% du taux horaire masculin. Si la différence entre l’écart du taux horaire et l’écart salarial n’est pas proportionnelle, c’est notamment parce qu’encore aujourd’hui plusieurs femmes doivent travailler moins d’heures par semaine pour prendre en charge les tâches domestiques.

marchande entre les universités et une plus grande mixité de la population étudiante. En instaurant des mesures d'austérité, le gouvernement s'éloigne alors d'une éducation plus humaniste, en privilégiant ceux et celles qui se démarquent par l'individualisme de la pensée, le leadership et le charisme dans la prise de parole, des aptitudes que les hommes sont encouragés à développer depuis l'enfance. En plus de désavantager les femmes, une telle pédagogie facilite un conservatisme dans les rapports sociaux à travers la perpétuation des stéréotypes. On se doit ainsi, dans un tel contexte, de revendiquer une éducation qui ne renforce pas les inégalités déjà présentes et de demander des ressources accessibles à toutes et à tous. Par exemple, il a été démontré, lors de précédentes périodes d'austérité en éducation, que :

Les universités ont réduit les services offerts aux étudiants en diminuant, par exemple, les services audio-visuels, et les acquisitions de livres et abonnements des bibliothèques. Dans le dernier cas, cette diminution pourrait atteindre 50% dans certaines disciplines dont la clientèle [sic] diminue. Combinées à la diminution du nombre de professeurs, ces réductions affecteraient [...] la qualité de l'enseignement. En effet, moins de recherches étant entreprises au Québec, les étudiants pourraient devoir de plus en plus s'en remettre à des sources bibliographiques anglophones lesquelles, par ailleurs, sont également limitées^{xi}.

En privant ainsi les établissements de ressources nécessaires aux études, on crée également un déséquilibre entre les étudiantes et les étudiants, selon leurs capacités académiques à l'entrée des études postsecondaires, mais aussi en fonction de leur capacité financière à aller chercher des ressources désormais absentes du système public (tutorat privé pour combler la diminution du temps disponible rémunéré des professeur-e-s et des auxiliaires d'enseignement, achat de livres – ou surtout d'articles de revues nécessaires à la recherche universitaire – pour satisfaire le vide laissé par leur disparition des bibliothèques).

Mais l'austérité n'a pas que des conséquences sur les ressources ou sur les méthodes pédagogiques. La restriction des ressources encourage les administrations universitaires à réduire les contenus qui ne s'appliquent pas immédiatement à un travail. En effet, dans un contexte où les ressources sont plus limitées, l'étude désintéressée de champs qui ne permettent aucune avancée immédiate peut sembler un luxe et on lui préfère souvent des compétences pouvant s'appliquer rapidement. Le manque de ressources force également les universités à demander des dons au privé, ce qui force en retour les universités à créer des programmes d'étude arrimés aux besoins du marché du travail.

C'est ainsi que de plus en plus de modifications s'opèrent dans les universités où l'on remplace des programmes utiles d'un point de vue scientifique par d'autres qui apportent davantage de revenus à l'université. Par exemple, en 2008, au cours d'une crise budgétaire, le plan de redressement de l'UQAM proposait la fermeture de plus d'une soixantaine de programmes jugés non-rentables. Depuis, elle en a créé de nombreux autres avec comme critère principal le nombre d'inscriptions potentielles. De plus, on peut aisément noter la négation de la perspective critique dans plusieurs programmes, en comparant à ce qui était offert auparavant. À ce titre, un rapport suite à des consultations de la communauté de l'UQAM citait, en exemple de ce phénomène répandu, le programme de droit :

Le programme du baccalauréat en droit, pour ne citer que cet exemple, ne remplit désormais que bien malgrement sa promesse de la critique du droit. En effet, [...] la réussite des étudiants-es de l'UQAM, notamment à l'École du Barreau, et les impacts qu'une telle reconnaissance pouvait avoir sur les inscriptions à venir, a sensiblement emporté la dimension critique qui animait pourtant ce programme d'étude depuis sa fondation^{xii}.

La rigueur budgétaire tant prônée par notre gouvernement n'est donc pas sans conséquence sur la perception de notre milieu d'études ni sur la finalité de celles-ci, et nous aurions raison de nous inquiéter des intentions gouvernement, qui cherche à transformer notre rapport au savoir.



En plus de cette transformation vers une éducation plus standardisée à l'université, on observe également des transformations dans le choix des programmes. Dans le cadre d'une étude menée dans différentes universités québécoises suite à d'importantes réductions budgétaires au début des années '80, une équipe de chercheurs et de chercheuses a interrogé des directions départementales pour connaître les conséquences de l'austérité sur les conditions d'enseignement. On y découvre une augmentation des contrôles administratifs et une course accélérée aux étudiantes et aux étudiants :

Dans une des universités de l'échantillon, on a développé une formule complexe pour déterminer la productivité des départements. Les compressions budgétaires s'effectuaient alors en fonction de la performance, les départements moins performants devant subir un pourcentage plus élevé de compressions budgétaires. Aux yeux des directeurs de départements de cette université, cette stratégie est inéquitable. Selon eux, comparer un département de linguistique à un département de chimie ne tient pas compte de la spécificité propre à chacun d'eux. [...]

Les personnes interviewées questionnent beaucoup les effets pervers de ces critères de productivité qui pousseraient les départements, entre autres, à augmenter le ratio étudiants/professeurs aux dépens de la pédagogie. [...]

Selon plusieurs directeurs de département, en voulant mieux contrôler leurs dépenses, les universités ont accru sensiblement leurs contrôles administratifs. L'obtention d'autorisations, les contrôles tatillons, les démarches auprès des autorités grugent de plus en plus le temps des directeurs^{xiii}.

Mais ces dérives ne sont pas anodines : elles sont le fruit direct des politiques gouvernementales, notamment le financement en fonction de la taille de la population étudiante⁵, autant au cégep qu'à l'université, et d'une gouvernance qui vise la rentabilité économique plutôt que l'émancipation des populations.

Au cégep, on se rappellera que le gouvernement a ouvert lors du dernier sommet sur l'enseignement supérieur un groupe de travail pour « optimiser l'offre de formation collégiale au Québec afin de permettre, notamment, une plus grande concertation entre les cégeps et leur milieu »^{xiv}. On comprend qu'on souhaite en fait arrimer les cégeps aux marchés locaux de manière encore plus importante qu'en ce moment. Pour le gouvernement, une éducation basée sur les compétences permet un accroissement de la main-d'œuvre qualifiée disponible qui, si elle est positionnée stratégiquement sur le plan géographique, pourra rapporter davantage à l'économie des différentes régions. Historiquement les mesures de ce genre se traduisent par la création de nombreux programmes courts, malheureusement rapidement désuets, comme des attestations d'études collégiales (AEC), qui, de surcroît, ne comportent aucun cours de la formation générale normalement offerte dans les programmes collégiaux^{xv}.

En disant vouloir stimuler les économies régionales par l'assujettissement des cursus collégiaux, le gouvernement détourne les cégeps de leur mission éducative, au profit d'une vision strictement utilitaire de l'éducation qui pénalise, en fin de compte, la population étudiante et la société en général. À ce chapitre, la récente et médiatisée tentative de conversion du programme collégial d'Arts et lettres en Culture et communication est un exemple de professionnalisation de l'enseignement collégial.

5 Depuis la réforme de François Legault en 1999, le financement des universités est passé de stable à fluctuant selon le nombre d'étudiants et d'étudiantes. Cela a provoqué un phénomène de « course aux effectifs étudiants » et a accentué la concurrence entre les établissements.



LA RECHERCHE

La recherche universitaire est aussi victime de l'austérité, tant provinciale que fédérale. Le gouvernement péquiste ne s'est toutefois pas encore aventuré à affirmer publiquement le type de recherche qu'il privilégiait, ne faisant qu'imposer des coupes aux organismes subventionnaires⁶ - ce qui n'est pas non plus dépourvu d'idéologie. Le gouvernement fédéral, quant à lui, ne s'est pas gêné pour afficher que « Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) devient une organisation de recherche et de technologie axée sur l'industrie. »^{xvi}

La recherche universitaire est en grande partie financée par les fonds de recherche publics. Ceux-ci peuvent être orientés vers un champ d'études particulier ou encore attribués en fonction de liens étroits avec l'entreprise privée⁷. Si ce financement est si important aux yeux de la communauté universitaire, c'est en grande partie parce que seul l'État peut soutenir une recherche motivée par le seul intérêt public. C'est souvent le cas de la recherche fondamentale, qui permet des découvertes qui seront possiblement utiles plus tard et l'avancement disciplinaire, mais c'est aussi le cas de certains types de recherche appliquée. Par exemple, il peut être question de recherche appliquée en science sociale sur les comportements humains, qu'il est souhaitable de ne pas voir tomber entre les mains d'intérêts particuliers ou d'entreprises. En effet, ceux-là ont des intérêts qui sont bien loin de l'intérêt public et de l'avancement de la connaissance, reléguant les profits potentiels au premier rang. Il s'agit pour l'État de contrepoids aux entreprises, au profit de toutes et de tous, car il peut ensuite bénéficier de ses recherches. C'est le cas lorsque des universités cherchent un remède ou une nouvelle technique médicale et ce, sans qu'une compagnie pharmaceutique soit partenaire : les hôpitaux peuvent ensuite utiliser à peu de frais

6 Les organismes subventionnaires provinciaux pour la recherche universitaire sont les trois Fonds de recherche du Québec : Nature et technologies, Santé et Société et culture. Ils financent autant des centres de recherche que des professeurs, des stagiaires postdoctoraux et la population étudiante de maîtrise et de doctorat.

7 Par exemple, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada offre des bourses plus généreuses aux étudiantes et étudiants qui acceptent de travailler en industrie durant leurs études, via le Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle.

ces innovations. C'est également le cas du développement de logiciels libres, qui offrent des alternatives aux logiciels distribués (au prix fort) par les entreprises. Finalement, sans financement public de la recherche, il y aurait bien moins d'information disponible sur les enjeux écologiques. Nous abordons d'ailleurs cet enjeu dans la section concernant les impacts de l'austérité sur la culture et sur l'environnement.

La façon dont les gouvernements actuels appliquent les politiques d'austérité ne s'applique toutefois pas qu'à la recherche universitaire. Si le gouvernement ne s'est pas attaqué à la recherche et développement (R&D), il a toutefois largement sabré dans Statistiques Canada. Cela se traduit concrètement par la fin de plusieurs enquêtes ou par la fin de l'obligation de répondre au formulaire long du recensement. Ce dernier était important pour juger de la nécessité d'implanter certains services dans les domaines public et communautaire, afin de bien connaître la composition de la population. Selon Munir Sheikh, ancien directeur de Statistiques Canada, un des problèmes majeurs avec ces modifications est le défi de la comparaison dans le temps :

Étant donné la magnitude des changements depuis le recensement de 2006, il n'est pas clair si les données de l'Enquête nationale sur les ménages [la version longue et volontaire de l'étude quinquennale de Statistiques Canada] reflètent un réel changement dans les pratiques ou simplement un artefact statistique dû au changement de méthodologie^{xvii}.

L'impact de ces changements se fait sentir chez les chercheuses et chercheurs dans les universités, qui doivent se priver de données importantes. On remarque toutefois que ce virage chez Statistiques Canada ne se justifie pas que par des motifs économiques, mais aussi par des raisons idéologiques, comme le gouvernement fédéral l'a fait savoir plus d'une fois, notamment en disant que le long formulaire du recensement était une violation de la vie privée^{8 xviii}.

8 Selon le témoignage de Tony Clement, alors ministre de l'Industrie, « [l]a raison pour laquelle notre gouvernement a décidé de remplacer le questionnaire détaillé obligatoire de recensement par une enquête nationale à participation volontaire est claire. Nous croyons qu'il est inapproprié d'obliger les Canadiens à donner de nombreux

A contrario, un financement privé est attribué selon des critères d'intérêts propres : il s'agit bien souvent de rentabilité économique, par exemple lorsqu'une entreprise investit dans la R&D, mais aussi dans un financement dit participatif⁹. Le financement est alors soumis au caractère vendeur d'une cause : de nombreuses personnes travaillent à l'élaboration d'une marque de commerce pour cette cause au détriment d'autres sujets. C'est en partie ce qui explique le financement beaucoup plus grand de la recherche sur le cancer du sein que pour la malaria, dont les victimes vivent principalement dans des pays en voie de développement, ou pour l'hépatite C, alors que beaucoup de personnes qui en bénéficieraient consomment des drogues dures.

L'austérité, en plus d'être pour le gouvernement une façon d'orienter la recherche universitaire, force les départements à trouver des nouvelles sources de financement. Ainsi, plusieurs entreprises ou autres organisations mettent le pied dans l'université par le biais de ce qui est censé être une solution. On note que « *plusieurs départements ont élaboré des stratégies "offensives" : ils mettent à la disposition du secteur privé les laboratoires du département ; ils augmentent, enfin, les recherches commanditées par des sources extérieures à l'université.* »^{xix} Au vu de ces façons de faire, certaines personnes s'inquiètent de leurs conséquences : quelles seront alors les perspectives d'emploi des chercheuses et chercheurs tout juste diplômé-e-s si la recherche se fait maintenant à l'intérieur de l'université dans des conditions de stagnation des fonds de recherche? Et à qui appartiendra la propriété intellectuelle^{xx}?

En tant qu'étudiantes et étudiants, nous avons aussi des raisons de nous opposer aux compressions budgétaires en recherche : les fonds de recherche du Québec soutiennent en grande partie la relève scientifique, notamment les étudiants et les étudiantes de maîtrise et de doctorat^{xxi}. En plus du fait que le nombre d'emplois étudiants disponibles diminue, étant donné que les postes d'auxiliaires d'enseignement et de recherche sont aussi victimes des réductions budgétaires, ce sont plus d'étudiants et d'étudiantes qui se retrouvent dans une situation

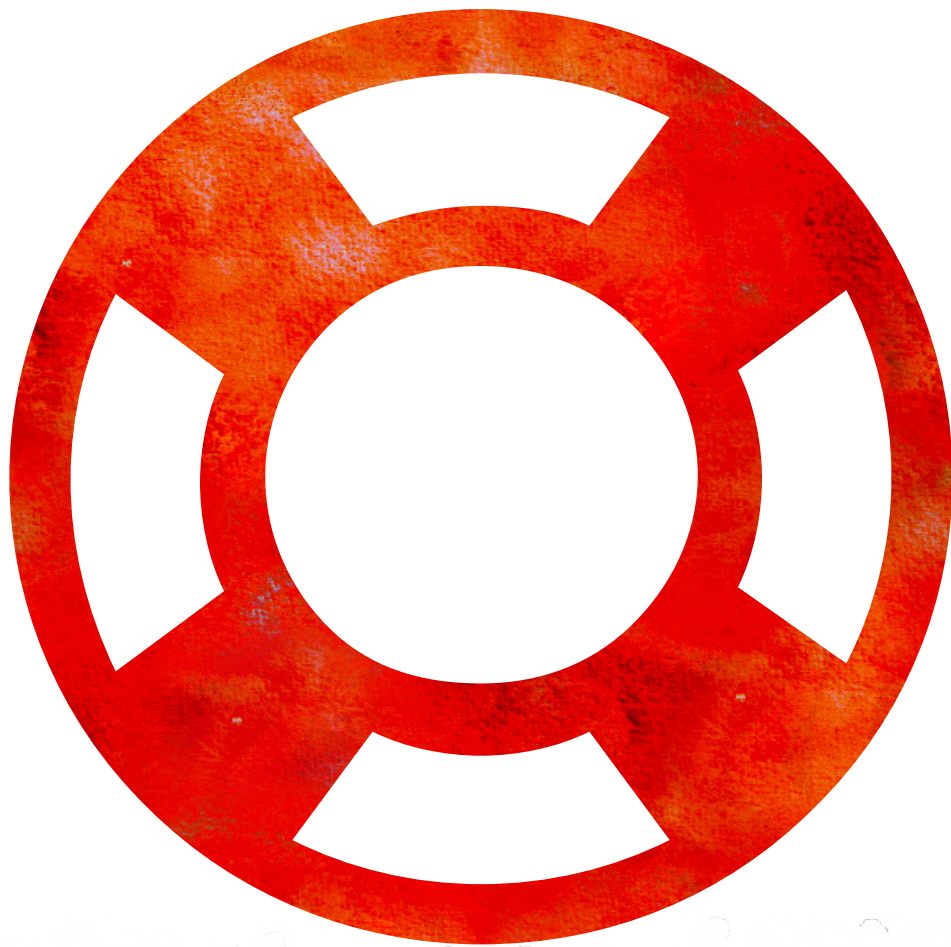
précaire. Pour l'ASSÉ, cela renforce la nécessité, parmi d'autres mesures, de convertir les prêts étudiants en bourses attribuables à toute personne étudiante dans le besoin.

renseignements personnels et privés. »^{xviii}

9 Le financement participatif s'appuie sur la contribution des particuliers et les entreprises, qui contribuent par philanthropie.



L'AUSTÉRITÉ ET LES SERVICES PUBLICS



LA TARIFICATION ET LA DÉGRADATION DES SERVICES PUBLICS

13

Une étude publiée par l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹⁰ en 2012 révélait que, depuis le milieu des années 80, les inégalités de revenus se sont amplifiées dans la plupart des pays riches, y compris le Canada et les États-Unis^{xxii}. L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), dans un document publié conjointement avec le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), observe que le Québec n'échappe pas à cette tendance :

L'écart des revenus au Québec a connu une hausse dramatique avec les pertes d'emplois subies lors des récessions des années 1980 et 1990, mais il a poursuivi son ascension à un taux étonnamment rapide au cours des 10 dernières années, même après le retour des gens au travail^{xxiii}.

Or, malgré cette croissance des inégalités, on constate qu'« au cours des trois dernières décennies, l'intervention de l'État québécois a systématiquement réduit la disparité de revenus sur son territoire, avec plus d'efficacité que ne l'a fait le reste du Canada. »^{xxiv} Ce serait plus spécifiquement grâce à nos impôts plus progressifs, qui permettent une meilleure redistribution des richesses à travers nos institutions publiques, que le Québec résiste aussi bien à cette tendance.

Le constat est à la fois un encouragement et une mise en garde. C'est une démonstration que le modèle que nous avons développé¹¹ est plus équitable que ceux de nos voisins américains – ou canadiens à quelques égards. Malgré ce bilan, force est de constater que depuis les années 80 et comme dans la majorité des pays développés, nos institutions publiques se fissurent de partout et ne suffisent plus à contenir la fuite de nos richesses vers un club de plus en plus sélect.

10 L'OCDE réunit 34 pays parmi les plus riches au monde.

11 Système de santé public, cégep gratuit et frais de scolarité universitaire relativement bas, nationalisation de l'électricité, assurance chômage et aide sociale.

Le délabrement bien réel de notre système de santé constitue un exemple particulièrement frappant des ravages de l'austérité au Québec. Ce dernier débute réellement en 1990 avec le régime d'austérité budgétaire initié par le gouvernement libéral au fédéral et sera renforcé par la politique de déficit zéro du gouvernement provincial en 1999. Les dysfonctionnements du système de santé québécois ne sont pas le fait d'une déficience propre à la sphère publique, mais plutôt d'un saccage budgétaire et administratif en règle, qui se poursuit depuis. Dans un document publié en 1999, la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ¹²), conjointement avec d'autres organisations, dont l'Union québécoise des infirmières et infirmiers (UQII), dresse un bilan de la série de réformes alors entreprises en santé, appelée « virage ambulatoire ».

On y résume, en cinq points, leur application :

- Compressions budgétaires draconiennes;
- précipitation et improvisation dans la reconfiguration du réseau;
- pénurie de ressources en place dans les milieux pour assurer la prestation et la qualité des services;
- déni des impacts sur les ressources humaines;
- déni des impacts sur la population.

L'une des conséquences notables du saccage des services publics est de faire subir aux prestataires de services les coûts réels des compressions. Dans le cas de la santé, on note que « dans la majorité des cas, les patients doivent assumer, pour une large part, les coûts du suivi médical¹³ et du matériel de soins (pansements et autres) de la période de convalescence qui était auparavant prise en charge par l'hôpital. »^{xxvi} Ces dommages collatéraux touchent beaucoup plus durement les ménages plus pauvres, qui sont laissés pour compte par des services publics insuffisants. En effet, pour les moins nanti-e-s, les coûts supplémentaires entraînés par un service insuffisant – comme les pansements ou les médicaments – ont un impact significatif sur des budgets déjà trop serrés.

12 Aujourd'hui la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ).

13 Dans le même ordre d'idées le Parti Québécois profitait récemment d'une réforme permettant aux pharmaciens de prescrire certains médicaments pour transférer les coûts de ces services vers les utilisatrices et utilisateurs. Réjean Hébert, ministre de la santé, prétend ainsi « respecter la mixité de notre régime public-privé ». ^{xxv}

Impôt des particuliers, des compagnies et taxes de vente en pourcentage du PIB

Années	Particuliers		Compagnies	
	Revenus des individus	Impôts et taxes fédérales	Profits des sociétés	Impôts et taxes fédérales
1964	50,6%	4,9%	11,4%	5,2%
1984	52,8%	6,3%	10,2%	4,2%
2004	49,9%	9,9%	13,6%	2,4%

Source: BERNARD et al., « L'autre déséquilibre fiscal », Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Tableau 4, page 9

Les efforts entrepris par les gouvernements successifs pour se doter d'un environnement fiscal compétitif vident inévitablement les coffres de l'État. Le tableau ci-dessus montre clairement que les entreprises, en proportion du produit intérieur brut (PIB), rapportent de moins en moins aux finances publiques et ce, à l'inverse des particuliers. En résumé, alors que les profits des entreprises en proportion du PIB augmentent depuis le milieu des années 60, leurs impôts, eux, diminuent dramatiquement. La tendance s'inverse pour les particuliers qui voient leur contribution augmenter, finançant du même coup des politiques profitant à une élite économique.

Quand les coupures draconiennes commandées par les gouvernements ne suffisent plus à compenser pour les crédits d'impôt et autres cadeaux accordés aux entreprises, on se tourne vers la tarification des services sous prétexte que l'État manque de fonds. Cette tarification régressive s'imisce partout. De la hausse des tarifs de garderies de 5 \$ à 7 \$ par jour à la taxe santé, en passant par la hausse annuelle des droits de scolarité d'environ 3%, on assiste à une augmentation importante du fardeau des moins nanti-e-s, qui doivent en même temps composer de plus en plus avec des services déficients. La tarification régressive a souvent pour objectif de décourager un prétendu gaspillage, comme en témoigne l'instauration avortée du ticket modérateur pour les urgences en 2010. Difficile enfin de ne pas ressentir de colère face à ces barrières dressées devant nous, qui nous transforment en simples consommateurs et consommatrices de santé ou d'éducation.

C'est dans ce contexte aussi qu'on voit le secteur privé s'immiscer de plus en plus dans nos services publics. L'exemple du système de santé est particulièrement révélateur :

[Dans le contexte du virage ambulatoire], le gouvernement a introduit de nouveaux encouragements législatifs à la privatisation, entre autres, la décentralisation vers les régies régionales des pouvoirs de contracter avec des établissements privés. De plus en plus d'établissements privés sont rémunérés pour des services que devrait offrir le réseau, les transferts des bénéficiaires vers des ressources privées sont favorisés, les incitations à conclure des ententes de service sont plus grandes, la porte est grande ouverte à la sous-traitance de services auxiliaires, techniques, professionnels et administratifs. Pourtant, dans un système public, le recours à des services privés devrait être une mesure d'exception déterminée au palier national^{14xxvii}.

La dégradation des services causée par l'application des politiques d'austérité combinée à des changements de nature administrative poussent naturellement les administrations à opter pour des partenariats avec le privé, sans que ce virage fasse l'objet d'un réel débat social. Les gouvernements soutiennent que l'ouverture au privé permet de réduire les coûts supposément exorbitants du système public. Or, bien des études tendent à prouver le contraire^{14xxviii}. Au final, c'est

14 C'est le cas d'une analyse d'André-Pierre Contandriopoulos, professeur titulaire du département d'administration de la santé de l'Université de Montréal. Dans son étude, qui se base notamment sur des données publiées par l'OCDE et par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, il démontre « la relation très forte qui existe entre le coût total du système de soins et l'importance du secteur privé. » Contandriopoulos souligne que « la possibilité pour une société de maîtriser les pressions qui s'exercent sur le système de santé et de contrôler la croissance des coûts est d'autant plus grande que le financement est public. »³⁸

la population qui se retrouve à payer, à la fois de sa poche et de la qualité de ses services publics, pour un transfert fiscal qui favorise grandement la concentration des richesses.

L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Lorsqu'il est question d'équité intergénérationnelle - que les idéologues du néolibéralisme disent défendre - l'argument de la dette publique¹⁵ est souvent mis de l'avant. Or, nul besoin de s'intéresser à notre dette publique pour appréhender les impacts des cures minceurs sur les générations futures. Ces impacts, bien tangibles, n'ont rien à voir avec les épouvantails comptables que nous dressent les gouvernements. Lors du dévoilement d'une étude sur le bien-être des enfants publiée en 2013, l'UNICEF ne manquait pas de souligner sa préoccupation par rapport aux mesures d'austérité qui ont suivi la crise de 2008 :

Dans une période d'austérité, telle que la connaissent de nombreux pays, dit encore M. Neubourg, nous voulons alerter sur d'éventuelles décisions politiques de réduire les dépenses dans la santé, l'éducation ou les allocations familiales, qui auront un impact important sur le bien-être des enfants^{xxxix}.

Les conséquences de l'austérité au Québec, particulièrement dans le domaine de la santé, tendent déjà à donner raison à l'UNICEF. Le rapport de la CEQ souligne en effet les impacts négatifs, qui ont déjà commencé à hypothéquer les générations futures :

Avant [le virage ambulatoire], il était possible pour un adulte d'avoir accès à un psychologue ou à un travailleur social pour intervenir précocement dans le cas d'émergence de difficultés conjugales ou familiales (violence, abus, divorce), maintenant, c'est devenu impossible, même des cas lourds demeurent en liste d'attente. Lorsque

¹⁵ Comme il sera montré dans une autre partie de l'argumentaire (*Les fondements de l'austérité budgétaire*), la dette publique québécoise est en fait loin d'être aussi alarmante que certains le prétendent.

l'on connaît l'impact d'un simple divorce, par exemple, sur l'adaptation et le développement d'un enfant ou d'un adolescent ou l'augmentation en flèche des suicides chez les jeunes hommes adultes, cela est très inquiétant^{xxx}.

Pas besoin donc de se projeter trois ou quatre générations plus tard pour comprendre que l'équité intergénérationnelle est compromise par l'application de l'austérité : la nouvelle génération en souffre déjà. L'équité intergénérationnelle passe d'abord et avant tout par un bon filet social, filet que les politiques d'austérité sont en train de détruire depuis un moment déjà. Bien plus que le spectre de la dette publique, c'est la débandade de nos institutions publiques qui menace vraiment l'équité intergénérationnelle.

LES COUPURES DANS L'AIDE SOCIALE

Dans la foulée des modifications apportées par Ottawa à l'assurance-chômage en 2012, le gouvernement Marois - qui dénonçait pourtant farouchement la mesure de son homologue fédéral - décrète des coupures dans l'aide sociale. C'est très ironiquement, d'ailleurs, que le gouvernement du Québec craignait que « de nombreux travailleurs saisonniers ne pouvant plus se qualifier à l'assurance-emploi risquent de frapper à la porte du programme d'aide sociale. »^{xxxi} Cette véritable chasse aux pauvres commence à Ottawa, en obligeant les chômeurs à accepter des moins bonnes conditions que celles de leur précédent emploi, et se poursuit à Québec, où l'on porte le coup de grâce à ceux et celles qui auront dû se tourner vers l'aide sociale.

Les réformes sont insidieuses, car elles véhiculent l'idée que ces gens qui vivent déjà en fait « nettement sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada »^{xxxii} seraient paresseux. Sous le prétexte de les inciter à retourner sur le marché du travail, on attaque ces personnes qui sont pourtant hautement vulnérables. On sait, par exemple, que plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale ne détiennent aucun diplôme^{xxxiii}. Les coupes de l'aide sociale annoncées par Agnès Maltais, ministre de la Solidarité sociale, toucheront les familles qui ont des

enfants en bas âges, les toxicomanes et les gens proches de l'âge de la retraite – trois catégories de personnes qui n'avaient certainement pas besoin que l'État ajoute son grain de sel à leur misère.

Ce sont probablement les prestataires de l'aide sociale qui font le plus les frais de la mentalité néolibérale et de l'austérité budgétaire. L'État n'est plus un État qui soutient : c'est un État facilitateur, un investisseur, une pépinière à entreprises. On coupe dans l'aide sociale, déjà insuffisante, en croyant que les prestataires verront la lumière et tomberont soudainement dans les bras des employeurs et employeuses – ces mêmes personnes qui continuent trop souvent de croire les préjugés qu'on colporte sur les bénéficiaires de l'aide sociale^{16 xxxiv}. Quand on sait que 10% des enfants québécois sont élevés dans une famille qui dépend de l'assistance sociale^{xxxv}, on saisit un peu mieux l'impact des coupures dans l'aide sociale.

LES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS

En 2009, une méta-étude¹⁷ publiée par le British Medical Journal (BMJ) concluait que le nombre de morts que l'on peut lier aux inégalités de revenus aurait atteint le chiffre effarant de 1,5 millions et ce, seulement dans les 15 pays les plus inégalitaires de l'OCDE^{xxxvi}. Cette étude s'inscrit dans la foulée d'une autre étude, au titre assez parlant : « Why Austerity Kills. » Publiée en 2013, elle affirme qu'il existe un lien causal entre l'austérité et le suicide, l'alcoolisme et même la propagation des maladies infectieuses. Les auteurs de cette étude publiaient un article dans le New York Times résumant leurs conclusions :

Nul besoin d'être un idéologue économique – nous n'en sommes certainement pas – pour reconnaître que le prix de l'austérité peut être calculé en

16 Une évaluation du ministère de la Main d'œuvre et de la Sécurité du revenu soulignait d'ailleurs que 87 % des agent-e-s d'employabilité estiment que les employeurs ont une opinion négative ou très négative des bénéficiaires.^{xxxv}

17 Une méta-étude est une étude qui recense et analyse les résultats d'autres études.

vies humaines [...] Ce que nous avons découvert c'est que l'austérité – des coupures sévères, immédiates et sans distinction dans les dépenses sociales et en santé – n'est pas seulement contre-productif, mais fatal^{xxxvii}.

Dans le même ordre d'idées, la faillite du système de santé au Québec, provoquée par le travail de sape des gouvernements successifs, a des impacts réels sur la santé de la population. Les impacts se font surtout ressentir sur les familles et surtout sur les femmes, qui représentent la majorité des proches aidants et proches aidantes. Abandonnées par un système de santé rachitique, ce sont les femmes qui, en plus de travailler plus pour payer la nouvelle taxe santé, doivent compenser l'échec des politiques d'austérité. Le rapport de la CEQ en témoigne :

[...] là où l'État se déleste de ses responsabilités, ce sont le plus souvent les familles qui sont appelées à prendre le relais. Celles-ci sont pratiquement devenues de nouvelles entités du réseau de la santé et des services sociaux. On leur confie des responsabilités de plus en plus lourdes dans la prestation des services et parfois même des soins complexes qui, en institution, ne pourraient se faire que par du personnel spécialisé. Dans un article publié dans Le Soleil en juillet 1998, Jacques Roy, sociologue du Centre de recherches sur les services communautaires de l'Université Laval, prédisait que la réforme se buterait sur un os car les familles sont trop petites et ses membres trop épuisés pour supporter adéquatement ces nouvelles responsabilités. Il est difficile actuellement de mesurer l'ampleur de ces impacts sur la santé physique et mentale de ces proches-aidants qui majoritairement sont des aidantes^{xxxviii}.

S'ajoute à cela toutes sortes d'autres boulets : hausse de la facture d'électricité, hausse de taxes, hausse des tarifs des transports en commun... Les impacts précis de ces réformes sont difficiles à cerner. D'une part, ils sont diffus : ils concernent autant le personnel des hôpitaux, de plus en plus surmené, que les malades et leur famille. Et ensuite, d'autres facteurs tendent à les modérer : niveau d'éducation en hausse, progrès

techniques de la médecine, apparition de meilleurs médicaments, etc. Toutefois, les mises en garde ne manquent pas parmi les pays qui appliquent avec zèle les politiques qu'on applique ici avec plus de tiédeur. Certes, le Québec fait encore bonne figure en comparaison avec d'autres pays – ces pays où, justement, on a laissé se dégrader le filet social, où on augmente les tarifs pour diminuer la dette publique. Mais souhaite-t-on vraiment continuer de se comparer au pire?



L'AUSTÉRITÉ ET LE **TRAVAIL**



LE TRAVAIL ET LE CHÔMAGE

En tant qu'étudiantes et étudiants, nous sommes étroitement concerné-e-s par les luttes des travailleurs et des travailleuses qui visent à maintenir et améliorer la qualité de vie au travail¹⁸. À la faveur du contexte de la crise financière de 2008 et d'un prétendu surendettement des États, il semble s'opérer une offensive idéologique qui vise à diminuer les acquis des mouvements ouvriers et féministes. Les expressions utilisées pour décrire les réformes néolibérales, comme réduire les « rigidités du marché du travail » ou augmenter la « flexibilité de la main-d'œuvre », sont des termes qui signifient, la plupart du temps, que l'on sabre dans les conditions de travail et dans la capacité des travailleurs et travailleuses d'organiser un rapport de force à l'aide de leur syndicat. Nous aborderons certaines mesures qui vont en ce sens.

LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI

L'une des attaques les plus frontales menées ces dernières années est celle de la réforme de l'assurance-emploi. En effet, les modifications du gouvernement fédéral viennent diminuer l'accès aux prestations et créer trois catégories de prestataires. En plus d'obliger les personnes en recherche d'emploi à accepter un salaire inférieur à leur rémunération précédente, le gouvernement durcit ses conditions de prestations. En outre, si une chômeuse ou un chômeur refuse un emploi ou ne suit pas les nouvelles conditions, ses prestations se voient retirées. Pire encore, si la personne sur le chômage n'est disponible que pour une courte période « à cause d'un départ éventuel de la région, d'une grossesse, d'un rappel éventuel à l'emploi précédent »^{xxxix}, ce sera considéré comme un refus d'emploi.

18 Par exemple, le travail pendant les études est devenu la norme et le nombre d'heures qui y sont consacrées est en hausse constante. Cela ne va d'ailleurs pas sans nuire aux résultats scolaires. Pour davantage d'information sur les impacts nuisibles du travail pendant les études, vous pouvez consulter le mémoire de l'ASSÉ, *Pourquoi la gratuité scolaire*, publié en décembre 2012, en page 12. Le mémoire est disponible en ligne : www.asse-solidarite.qc.ca/document/memoire-sur-la-gratuite-scolaire-2007

Rappelons-nous aussi que les programmes d'assurance chômage, ainsi que le programme d'aide sociale que nous avons abordés précédemment, n'ont jamais été suffisantes pour se sortir de la pauvreté. Ce genre de pression au travail ne fait qu'invisibiliser les difficultés structurelles auxquelles plusieurs personnes précarisées font face et qu'elles ne peuvent contrer seules. L'accès à une place en service de garde, la difficulté d'embauche des personnes plus âgées, les exigences du marché du travail et le travail saisonnier n'en sont que quelques exemples^{xl}. Par ailleurs, cette pression à l'emploi maintiendra sur le marché des bas salaires et des conditions de travail peu intéressantes. Les intentions de la ministre canadienne des Ressources humaines et du Développement des compétences, Diane Finley, sont claires à ce sujet : « *[Nous voulons] nous assurer que les McDonald's de ce monde ne soient pas obligés de faire venir des travailleurs temporaires étrangers pour faire un travail que des Canadiens sur l'assurance-chômage peuvent faire* »^{xli}, a-t-elle précisé. Il s'agit donc d'un nivellement par le bas profitable pour les entreprises privées. Ainsi, plutôt que de sortir les gens de la pauvreté et d'offrir une incitation au travail tel que prévu, ces mesures les enfermeront dans la précarité.

Pour plusieurs, et en particulier pour les femmes, l'austérité entraîne une baisse de stabilité d'emploi et de couverture sociale, ainsi qu'une conciliation travail-famille de plus en plus difficile. En effet, la dernière réforme de l'assurance-emploi ne fait qu'empirer cette fragilisation des emplois féminins ainsi que l'insécurité économique en obligeant les chômeuses et les chômeurs à accepter des conditions de travail à la baisse lorsqu'ils et elles tardent à se trouver un emploi. Par ailleurs, puisque les femmes occupent 70% des emplois à temps partiel au Canada^{xlii}, une mesure telle que l'augmentation du nombre d'heures exigées pour avoir accès à l'assurance-chômage les touche davantage. De plus, la perception des emplois à temps partiel comme étant des emplois d'appoint temporaires fait en sorte qu'ils sont dévalués, sous-payés et ne présentent souvent pas d'avantages sociaux.

LES FEMMES AU SERVICE DE LA CROISSANCE

20

Il ne fait pas de doute qu'il existe toujours des inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes au Québec. Leur salaire ne représente encore que 76% du salaire des hommes^{xliii} et elles sont plus nombreuses à avoir un emploi précaire, contractuel et à temps partiel. Et si les femmes sont plus pauvres, ce ne sont certainement pas les politiques d'austérité mises de l'avant présentement par les gouvernements de Québec et d'Ottawa qui vont améliorer la situation. En effet, plusieurs études tendent à démontrer que ces mesures ont d'abord pour effet de renforcer les inégalités entre les sexes^{xliv}. D'abord, il faut rappeler que la majorité des femmes travaillent et qu'elles sont les principales usagères des services publics, principalement à travers le réseau de la santé (la santé des femmes étant grandement médicalisée : grossesse, santé sexuelle, poids, troubles liés aux hormones, etc.) Les coupures dans le financement des services publics forcent également la population à pallier l'aide perdue. Une portion du travail autrefois pris en charge par l'État se retrouve dans les mains des organismes communautaires, des groupes qui, bien souvent, offrent des conditions de travail plus précaires. Il va sans dire que plusieurs femmes travaillent dans ces milieux qui subissent également, avec la logique néolibérale, des pressions à réduire leurs propres dépenses.

En décembre 2012, l'OCDE publiait un rapport^{xlv} mettant en garde contre les impacts négatifs des politiques d'austérité sur les inégalités hommes-femmes. Selon les analyses de l'OCDE, les femmes seraient davantage pénalisées par les mises à pied massives, principalement dans le secteur public où elles sont majoritaires. En effet, les plans de relances économiques qui suivent les crises sont généralement destinés à créer de l'emploi dans des domaines traditionnellement masculins. Les mégas projets de construction et d'extraction, tel que le Plan Nord, maintenant baptisé le Nord pour tous par le Parti québécois, sont un exemple de projets qui permettent une meilleure sortie de crise aux chômeurs. D'ailleurs, le Conseil du statut de la femme souligne que les femmes récupéreront généralement les emplois moins bien rémunérés du projet, soit ceux qui

concernent l'entretien, l'hôtellerie et les tâches administratives. En vérité, moins d'une personne sur 100 est une femme dans les emplois d'extraction.^{xlvi}

Bien qu'il soit relativement évident, comme cela est rapporté dans l'étude, que les conditions généralement plus précaires des femmes ne feront qu'empirer avec les réductions des dépenses de l'État, les orientations prises par l'OCDE ne semblent toutefois pas avoir comme but premier l'égalité entre les sexes. En effet, les arguments qui sont véhiculés sont de nature purement économique : l'augmentation de la présence des femmes sur le marché du travail permettrait, d'une part, d'avoir « un effet compensatoire sur le déclin de l'offre de main-d'œuvre résultant du vieillissement des populations »^{xlvii} et pourrait même augmenter significativement la croissance.^{xlviii} Bref, sous le couvert d'une étude qui vise à identifier les causes économiques des inégalités hommes-femmes et les impacts de l'austérité sur celles-ci, l'OCDE se permet tout de même de mettre de l'avant des mesures de croissance économique qui impliquent d'intégrer davantage les femmes au salariat. Pour y parvenir, l'étude met de l'avant rien de moins que... des mesures d'austérité visant, en particulier, les allocations chômage :

Les impôts et les allocations de chômage peuvent avoir un effet dissuasif sur la recherche d'emploi ou l'effort de travail, à la fois pour l'apporteur principal de revenu [dans un couple hétérosexuel] et pour les seconds apporteurs. Les allocations de chômage sous condition de ressources, qui baissent dès qu'un des partenaires commence à gagner plus, peuvent en particulier devenir un frein majeur à la stimulation de l'emploi des femmes.^{xlix}

Sans remettre en question les conditions structurelles qui font en sorte que le travail des femmes est souvent invisibilisé et qu'elles sont défavorisées dans le monde du travail, l'OCDE cherche ainsi à nuire aux conditions de vie souvent précaires des personnes au chômage, pour stimuler l'emploi. Cette organisation se base ici sur la prémisse que les allocations de chômage, ainsi que les impôts, sont un incitatif à ne pas occuper d'emploi et à la paresse au travail. Ce n'est donc probablement pas une sensibilité à



la condition des femmes qui a poussé l'OCDE à produire ce rapport. Cette vision néolibérale du rôle des allocations de chômage trahit certains intérêts d'une classe qui a tout avantage à élargir son bassin de main-d'œuvre disponible. En effet, l'augmentation de la population en quête d'un travail salarié permet au patronat d'offrir de moins bonnes conditions de travail en craignant beaucoup moins la capacité de mobilisation des travailleurs et travailleuses. Quel patron accepterait de céder aux demandes de ceux et celles-ci alors que des centaines d'autres n'attendent que de les remplacer¹⁹?

LES RETRAITES

Tandis que les puissants se moquent bien de leur âge, pour les autres, l'attention se focalise sur les générations, au point de négliger les questions de pouvoir et de classes sociales. N'y aurait-il plus qu'une jeunesse, à plaindre, et une vieillesse, à accabler¹?

La question de l'équité intergénérationnelle a déjà été abordée en ce qui concerne l'impact de l'austérité sur les enfants et les générations subséquentes. Or, ces impacts se feront également ressentir chez les futur-e-s retraité-e-s. Les défenseur-e-s du projet néolibéral prescrivent de se serrer la ceinture puisque la population vieillissante coûtera cher à l'État et une panoplie de mesures d'austérité se retrouve justifiée par cette appréhension. Or, ces mêmes personnes ne se gênent pas pour tenter de réduire la qualité de vie et les avantages des travailleurs et travailleuses à la retraite. À ce titre, l'âge de la retraite au Canada passera de 65 à 67 ans à partir de 2023. De plus, une étude récente de l'IRISli explique que les régimes de retraite privés comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), dont la personne salariée est souvent l'unique contributrice²⁰, sont de plus en plus imposés par l'élite économique et politique. Ces régimes se distinguent des régimes collectifs en ce sens que

19 Pour davantage d'information sur la question du chômage et du bassin de main d'œuvre, voir le *Petit cours d'autodéfense en économie : l'ABC du capitalisme*, chapitre 13, de Jim Stanford. L'ouvrage est également un très bon outil de vulgarisation sur l'économie néolibérale.

20 Contrairement au régime de la Régie des rentes du Québec ou aux régimes publics de retraite, qui prélève une cotisation obligatoire à l'employé-e et au patronat.

les risques sont seulement assumés par les rentiers et les rentières. Bien sûr, ces régimes sont volontaires et constituent un produit financier lucratif pour les banques. On passe donc progressivement d'un régime où les cotisations obligatoires sont collectivisées et gérées par l'État²¹ à un système où les travailleurs et travailleuses deviennent responsables d'investir individuellement dans leur retraite. Cela risque de renforcer les inégalités entre les hommes et les femmes puisque les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel et avec des salaires moindres, ce qui les empêche de cotiser (quand elles peuvent se le permettre) à la même hauteur que les hommes. En effet, le choix de cotiser lorsqu'on ne dispose pas d'un revenu suffisant devient difficile, voire impossible à faire. Les répercussions sur la qualité de vie des personnes âgées se feront donc sentir bien vite si cette tendance se maintient.

BRISER LES SYNDICATS

Si ces mesures semblent, de façon évidente, nuire aux conditions de vie de la population en général, l'élite économique trouve son intérêt à tout mettre en œuvre pour les faire accepter. Pour y parvenir, celle-ci doit passer par la législation et par des attaques frontales contre le mouvement syndical. Lors de la grève étudiante de 2012, les grévistes ont goûté à la violence législative de la loi 12 qui visait, comme l'indique son intitulé²², à défendre le droit à l'éducation de ceux et celles qui se considéraient brimé-e-s dans ce droit par les associations en grève. L'argumentaire utilisé par le gouvernement libéral de l'époque est assez similaire à celui

21 Bien que ce modèle ait, par son envergure l'avantage de générer des revenus qui seront redistribués par l'État (en 2012 seulement, la Régie des rentes du Québec recevait des cotisations dont la valeur était d'environ 11,9 milliards de dollars²³), il participe également à renforcer le secteur financier de l'économie. En effet, les fonds de retraites étant gérés par la Caisse de dépôts et de placements du Québec, ils permettent de faire des investissements, parfois risqués, dans différents secteurs soumis à la spéculation. Les fonds publics de retraite ont permis, avec l'explosion du crédit à la consommation, de massifier la finance au point où la population, indirectement et sans avoir son mot à dire, devient l'une des principales actrices de la sphère financière. Pour plus d'information sur le sujet des retraites et de leur impact financier, voir la recherche de l'IRIS mentionnée précédemment.

22 Elle se nommait en effet « Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent ».

des néolibéraux américains qui défendent des lois de right-to-work ou de droit au travail. Ces dernières ont pour objectif « de créer pour les travailleurs récalcitrants et travailleuses récalcitrantes à l'adhésion syndicale un droit de bénéficier des avantages négociés par le syndicat sans en être membres et sans en assumer les frais de son financement. »^{liii}. Le financement n'étant ainsi pas assuré, les syndicats aux prises avec de telles lois peinent à trouver les ressources nécessaires à l'établissement d'un rapport de force. On note d'ailleurs que dans les États ayant adopté de telles lois, le salaire moyen est inférieur et le nombre d'accidents mortels au travail est de 53% plus élevé que dans les autres États.^{liv} Ces lois ont été adoptées dans 24 des 50 États américains, mais elles s'avèrent assez nuisibles pour que même le président Obama y aille d'une critique acerbe :

Vous savez, ces ainsi nommées lois de droit au travail n'ont rien à voir avec l'économie. Elles ont tout à voir avec la politique. Ce dont elles parlent vraiment, c'est de vous donner le droit de travailler pour moins d'argent.^{lv}

Outre le fait de dénoncer l'impact négatif de ces lois, ces paroles nous rappellent également que nous avons davantage affaire à l'opportunisme d'une certaine élite qu'à des impératifs économiques qui commanderaient à la population de se serrer la ceinture. Les lois right-to-work font davantage parler d'elles actuellement au Canada puisque des partis politiques provinciaux en Saskatchewan, en Alberta et en Ontario^{lvi} comptent importer l'idée.



L'AUSTÉRITÉ EN ENVIRONNEMENT ET EN CULTURE



L'application des politiques d'austérité par rapport aux enjeux environnementaux et culturels prend plusieurs formes : coupures, mises à pied, fermetures d'organismes subventionnaires et de chaires de recherche, etc. Alors que ces questions deviennent centrales dans le contexte sociopolitique actuel de crises environnementales et de mondialisation, les gouvernements québécois et canadien prennent des décisions qui ne semblent qu'aggraver la situation.

L'AUSTÉRITÉ APPLIQUÉE À LA CULTURE

Dans la conjoncture des politiques d'austérité, la culture apparaît comme une cible privilégiée de la réduction des dépenses publiques. Suivant la logique d'une rationalisation des dépenses de l'État, les arts et la promotion de la culture sont constamment hantés par la menace de l'austérité. Il est bien évident que les retombées dans les arts et la culture ne se mesurent pas uniquement à l'aune de la rentabilité et du profit. Cependant, suivant la logique néolibérale, leurs visées critiques, humanistes et émancipatrices sont complètement écartées.

Au Québec, le gouvernement actuel a fait de la promotion du mécénat en culture et en art un point majeur de son programme^{lvii}. Le mécénat est le soutien matériel qu'accorde une entreprise, une fondation privée ou des individus à des projets culturels ou artistiques. L'État finance de moins en moins directement les arts et la culture, mais gère dorénavant d'importantes sommes provenant de donateurs et de donatrices qu'il redistribue notamment par le programme Mécénat Placement Culture. Dans un contexte d'austérité, le mécénat apparaît comme une sorte de solution miracle pour assurer le financement des arts et de la culture. Le problème du mécénat est que l'entreprise ou les mécènes se voient attribuer un pouvoir discrétionnaire sur les projets artistiques et culturels qui seront réalisés. En d'autres mots, ceux et celles qui ont plus d'argent décident des projets qui seront réalisés et les moins nanti-e-s se retrouvent à vivre au contact d'une culture imposée.

L'implantation d'une politique néolibérale a aussi des effets directs sur ce que sont les arts et la culture. En effet, puisque le rôle de l'État néolibéral est de créer un climat économique favorable en privatisant ses activités, les arts et la culture seront dorénavant sollicités pour augmenter la productivité. Ces transformations sont notamment illustrées au Québec par le programme La culture en entreprise. Ce programme a pour objectif de favoriser les échanges entre le milieu artistique et le milieu corporatif en

intégrant les arts au sein des milieux de travail. L'objectif est de transformer le milieu de travail en un lieu « enchanteur »^{23 lviii} visant à favoriser « l'appartenance » et les « processus créatifs » de l'employé-e, tout cela dans l'objectif avoué d'augmenter sa productivité :

Avec son offre d'activités diversifiées, ce programme permet d'introduire la dimension culturelle dans les lieux de travail afin de répondre aux entreprises qui souhaitent développer les processus créatifs, renforcer le sentiment d'appartenance des employés et rayonner dans la communauté^{lix}.

Le programme La culture en entreprise conçoit l'employé-e comme une ressource productive importante et il est donc logique que l'entreprise contribue à son épanouissement, qui passera par l'art. Ce que masque ce projet, c'est qu'aux yeux du programme La culture en entreprise l'artiste est davantage une technicienne, un technicien devant favoriser le potentiel des employé-e-s. Les valeurs humanistes ou critiques portées par le geste créateur sont complètement évacuées au profit du seul besoin de rentabilité de l'entreprise. Au final, l'art ne fait plus que reproduire et renforcer l'ordre établi.

Le contexte canadien n'est pas plus reluisant. Plusieurs organismes culturels canadiens subissent actuellement les foudres des politiques austères du gouvernement fédéral. C'est le cas par exemple de l'Office national du film du Canada (ONF), qui a vu son financement amputé d'environ 10%, soit de 6,68 M\$. L'organisme a été contraint d'abolir les postes de 73 employé-e-s, de fermer les portes de la CinéRobothèque à Montréal et des salles de cinéma de sa médiathèque à Toronto, de réduire l'aide financière accordée aux cinéastes et de mettre un terme aux subventions et aux contributions accordées aux festivals et aux événements culturels.^{lx} Le fait que l'ONF soit considéré comme étant l'un des piliers du cinéma documentaire, du cinéma d'animation et du cinéma indépendant au Canada et jouisse d'une reconnaissance internationale n'a pas semblé émouvoir le gouvernement canadien, qui semble beaucoup moins économe lorsque vient le temps d'effectuer, par exemple, des dépenses militaires.

23 L'objectif clair et avoué du programme La culture en entreprise est : « Réenchante[r] le lieu du travail par l'art et la culture. »^{lviii}

L'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de la Société Radio-Canada (SRC) et de sa contrepartie anglophone (CBC) témoigne elle aussi de ce désir : d'importantes coupures dans le financement de la société d'État²⁴ ont mené à une réduction substantielle du budget alloué au contenu culturel radiophonique ainsi qu'à la couverture journalistique locale et régionale. Environ 650 postes ont été abolis^{xi}. En 2013, c'est le programme de diffusion et de distribution musicale alternative Bande à part qui a mordu la poussière, réduisant de facto les possibilités de diffusion pour les groupes musicaux émergents^{xii}.

L'AUSTÉRITÉ EN ENVIRONNEMENT

Alors qu'il semble de plus en plus urgent que l'humain réduise son empreinte écologique et change ses rapports vis-à-vis son environnement, l'austérité fragilise les efforts déployés pour lutter contre la pollution et la destruction de l'environnement. Les politiques d'austérité, au nom du libre marché, d'une rationalisation des dépenses étatiques et d'une stimulation de l'économie, suscitent une déréglementation graduelle qui retire à l'État le pouvoir d'agir pour protéger l'environnement.

Par exemple, dès 2007, le gouvernement québécois vendait à des intérêts privés la filiale pétrolière et gazière d'Hydro-Québec. Aux yeux des chantres du néolibéralisme, les hydrocarbures ne sont que des ressources engendrant du profit. Ainsi, l'État doit veiller à créer un climat profitable à son exploitation rentable. Il est pourtant reconnu que l'exploitation des hydrocarbures, aussi minime soit-elle, entraîne d'importantes répercussions environnementales et sociales. Avec une clarté incomparable, l'Institut Économique de Montréal (IEM) défendait en 2011 l'exploitation du pétrole au Québec en omettant complètement les enjeux environnementaux :

En fait, on ne développe pas une industrie pour réduire ses importations ou parce que l'on veut réduire sa dépendance envers un quelconque produit importé comme le pétrole [...]. On le

fait plutôt parce que cette nouvelle activité utilise des ressources rares de façon efficace et qu'elle est profitable^{xiii}.

Alors qu'on sait que l'exploitation pétrolière reste extrêmement polluante et dommageable pour l'environnement, l'État québécois ne fait que fragiliser davantage l'environnement en se retirant de la gestion des ressources du Québec pour mieux les vendre. Du cas des gaz de schiste jusqu'à la vente des droits d'exploitation des hydrocarbures de l'île d'Anticosti, en passant par le projet d'inverser le flux du pipeline d'Enbridge, il s'agit toujours de la même logique néolibérale : le gouvernement n'agit pas pour protéger les intérêts de la population, mais pour favoriser l'économie.

Le positionnement de l'État canadien à l'égard de l'exploitation des ressources naturelles, de la régulation de la pollution et de la surveillance des écosystèmes a également changé de manière drastique au cours des dernières années. En témoignent les lois omnibus²⁵ C-38 et C-45, adoptées par la Chambre des communes en 2012 sous le prétexte d'une urgente nécessité de se serrer la ceinture en coupant dans les structures régulatrices et de stimuler l'économie en réduisant notamment la portée des lois visant à protéger l'environnement.

24 Soit 115 M\$ étalés sur une période de trois ans, à partir de 2012.

25 Projet de loi apportant des modifications à plusieurs lois déjà en vigueur.

CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LES LOIS C-38 ET C-45

26

- La Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto²⁶ et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ont été abrogées;
- L'Agence canadienne d'évaluation environnementale s'est vu attribuer des délais plus courts pour décider si un projet nécessite une évaluation environnementale ou non; l'évaluation n'est plus nécessaire pour les projets recevant des fonds fédéraux;
- La protection des oiseaux et des espèces aquatiques menacées a été réduite;
- La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a cessé d'être et les groupes écologistes ne peuvent plus recevoir de financement fédéral en raison de leurs activités politiques;
- Le gouvernement possède désormais un droit de veto concernant les décisions rendues par l'Office national de l'énergie (ONE) et la durée des études menées par l'organisme est dorénavant plafonnée à deux ans; l'ONE n'a d'ailleurs plus l'obligation d'imposer des conditions visant la protection des habitats naturels;
- Refonte complète de la Loi sur la protection des eaux navigables, devenue la Loi sur la protection de la navigation, qui ne protège plus que trois océans, 97 lacs et 62 rivières sur les quelque 35 000 plans d'eau que compte le Canada.

À ce titre, les outils permettant de connaître les impacts de la pollution et de la surexploitation des ressources naturelles n'échappent pas au couperet de l'austérité. Au cours des dernières années, le gouvernement a considérablement affaibli les organismes publics et académiques chargés de faire de la recherche

26 L'animosité du Parti conservateur à l'égard du Protocole de Kyoto n'est d'ailleurs pas nouvelle. *Le Devoir* a d'ailleurs rapporté que Stephen Harper, alors qu'il était chef de l'Alliance canadienne, a dit que « Kyoto est essentiellement un complot socialiste qui vise à soutirer des fonds aux pays les plus riches [...] ». La mise en application [du traité] nuirait gravement à l'industrie des hydrocarbures, qui est essentielle aux économies de Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les travailleurs et les consommateurs de partout au Canada y perdront. » Le quotidien mentionne également qu'Harper y « [dénonçait] aussi le fait que le traité s'attaque au dioxyde de carbone – qui, dit-il, " est essentiel à la vie " – et affirme que les preuves scientifiques des changements climatiques sont " modestes et contradictoires " ».

sur les questions environnementales suite aux compressions budgétaires. Environnement Canada a notamment décidé en 2011 de congédier 776 employé-e-s – soit environ 11% de son personnel.^{lxvi} On peut aussi mentionner le changement explicite de mission de certains organismes fédéraux, qui ont maintenant l'objectif principal de servir les intérêts de l'industrie plutôt que l'intérêt public²⁷.

27 C'est notamment le cas du CNRC, dont il a été question au chapitre *L'austérité et l'éducation*.

LES FONDEMENTS DE L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE



L'austérité budgétaire est partie intégrante du néolibéralisme. Dans cette section, nous en expliquerons sommairement les fondements idéologiques pour être à même de répondre à un des arguments principaux des chantres de l'austérité, soit que la dette publique serait trop importante.

On présente souvent le néolibéralisme comme une doctrine politique visant à réduire la taille de l'État au profit des entreprises privées. S'il est vrai de dire que les entreprises privées se retrouvent au cœur même du modèle néolibéral, il convient de rectifier le tir sur la diminution de la taille de l'État. En effet, le néolibéralisme s'apparente bien plus à un changement du rôle de l'État qu'à un changement de sa taille. D'un modèle d'État-providence ayant comme but de créer une certaine justice sociale et de contrer l'effet cyclique des crises, l'État se métamorphose peu à peu en un organe dont le seul rôle est de s'assurer de la bonne santé économique des entreprises privées. Pour ce faire, l'État néolibéral va adopter trois postures majeures, soit celle d'État distributeur, d'État facilitateur et d'État compétitif²⁸.

Comme son nom l'indique, l'État distributeur amasse des fonds publics via les impôts et les taxes pour les transférer aux entreprises privées en leur octroyant de lucratifs contrats. Auparavant, ces derniers étaient davantage réalisés par des sociétés d'État et ce, souvent à moindres coûts. C'est généralement en invoquant des arguments non fondés de rationalisation et d'efficacité que l'État distributeur se départit de ses sociétés d'État en les privatisant, au grand bonheur des compagnies qui les rachètent. L'exemple de la Grèce ne peut être plus éloquent. Alors que l'État grec s'enfonce dans le piège de l'austérité/stagnation²⁹, le FMI exige la privatisation d'une grande partie du secteur public, laissant ainsi le peuple aux prises avec de nouveaux propriétaires. Contrairement à l'État, ces derniers et dernières n'ont pas à rendre de comptes au peuple, pas plus qu'assurer son bien-être. Cette série de privatisations massives n'a cependant rien de récent. Le FMI, tout comme la Banque mondiale et d'autres institutions similaires, ont

28 Nous nous inspirons ici de la classification de l'État néolibéral en trois catégories faite par l'IRIS dans une série de capsules vidéo ayant pour but de vulgariser le concept du néolibéralisme.

29 La stagnation est une situation économique qui correspond à une croissance faible. Le piège des mesures d'austérité est de croire qu'elles peuvent nous sortir de cette situation alors qu'elles provoquent exactement l'effet contraire et commandent alors davantage d'austérité. Pour plus de détails sur ce concept, nous vous recommandons l'étude d'Éric Pineault sur la question, disponible au www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/Reprise-WEB-09.pdf

entre autres été responsable des privatisations successives des possessions d'État en Afrique du Sud en 1993^{lxvii}, en Russie en 1996^{lxviii} et plus récemment en Irak en 2001^{lxix}, pour ne citer que celles-là.

Le second rôle de l'État néolibéral, celui de facilitateur, s'apparente beaucoup au premier. Ainsi, pour assurer la prospérité économique, l'État facilitateur utilise ses ressources dans le but de créer un climat économique favorable pour les entreprises privées. Pour faciliter le travail des entreprises, il n'hésite pas à leur offrir d'importants crédits d'impôt et autres congés fiscaux, augmentant ainsi leur compétitivité au niveau international. En 2002, le Québec percevait 3 G\$ d'impôt des entreprises privées et leur redistribuait 4,2 G\$ à travers différents mécanismes de transfert, totalisant ainsi une redistribution de 139% de l'argent perçu et ce, sans compter les frais d'administration. Pendant ce temps, l'Ontario percevait 6,5 G\$ et redistribuait 800 M\$, soit 12% des impôts perçus^{lxx}. A-t-on pourtant entendu parler d'une délocalisation massive d'entreprises de l'Ontario vers le Québec? L'État facilitateur va également mettre tout son poids politique dans l'élaboration de nouveaux accords de libre-échange pour favoriser le commerce, même si cela se fait souvent au détriment de la souveraineté du pays. Ainsi, le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) permet aux entreprises privées de traîner en justice des États qui font preuve de protectionnisme, par exemple en refusant l'exploitation de gaz de schiste sur leur territoire^{lxxi}. On voit également apparaître un nouveau type de subventions aux entreprises privées depuis quelques années avec la marchandisation de l'éducation. Alors que les entreprises faisaient normalement de la recherche et du développement à l'interne, on constate qu'elles ont maintenant tendance à subventionner des recherches dans les cégeps et les universités. Cela a bien sûr l'avantage de coûter bien moins cher, l'État endossant déjà la majeure partie des coûts de fonctionnement. Tel que mentionné dans la partie sur la pédagogie, l'aspect financier n'est toutefois pas le seul problème de la marchandisation. Il reste que pour l'État facilitateur, le calcul est simple : la prospérité des entreprises amène forcément la prospérité du pays et de sa population.

Finalement, le dernier rôle de l'État néolibéral est celui d'État compétitif. Il n'est parfois pas possible de vendre au privé les sociétés d'État. Au Québec, privatiser le système de santé en entier est encore inconcevable : l'opposition politique de la population serait bien trop grande. Pour les gouvernements néolibéraux, il est cependant nécessaire de transformer ces secteurs - pour l'instant protégés - en copie conforme des entreprises privées. Pour ce faire, ces derniers vont appliquer les modèles de gestion des entreprises privées aux entreprises d'État. Tel qu'expliqué plus tôt dans la section sur l'austérité dans le secteur public, cela amène évidemment d'énormes conséquences sur la population et sur les employé-e-s de ces entreprises. Les plus cyniques d'entre nous ajouteront que le jour où les services publics ressembleront en tous points aux entreprises privées, leur privatisation n'en sera que plus facile.

LA STRATÉGIE DU CHOC

Un lien important existe entre le néolibéralisme et l'austérité budgétaire. En effet, on peut voir les mécanismes d'austérité comme des outils utilisés par l'élite néolibérale pour tenter d'imposer son idéologie. Les économistes ont remarqué qu'il est plus facile d'imposer une série de changements politiques importants quand la population est en état de choc. Dans un livre publié en 2007, l'auteure canadienne Naomi Klein dissèque cette stratégie qu'elle nomme la stratégie du choc^{lvxii}. Cet état de choc peut être créé par des événements naturels, comme un ouragan, ou alors par une intervention humaine, un coup d'État par exemple. La clef du succès de la stratégie du choc est de profiter de ces chocs et d'appliquer les changements souhaités d'un seul coup. Ainsi, même si la population en état de choc réussit à se mobiliser contre une des mesures, elle ne peut le faire efficacement contre toutes les autres.

On peut voir un exemple de l'application de la stratégie du choc au Québec avec le budget déposé par Raymond Bachand³⁰ en 2010. Le choc utilisé par les Libéraux de l'époque fut construit de toutes pièces dans l'esprit des citoyennes et

des citoyens. Le Québec était en crise! Depuis des mois, les médias martelaient que la situation financière du Québec était difficile, que sa dette était trop importante et suggéraient même que si rien n'était fait, nous pourrions nous retrouver dans une situation semblable à celle de la Grèce. Face à cette situation, seule une intervention de l'État pour « couper dans le gras » pouvait nous sauver. Respectant en tous points la stratégie du choc, le budget Bachand proposa plusieurs mesures antisociales : une hausse des tarifs d'Hydro-Québec, l'imposition d'un ticket modérateur et d'une taxe régressive en santé, le Plan Nord et une hausse des frais de scolarité. Face à ces changements simultanés, la population est difficilement parvenue à opposer une résistance globale. Nous l'avons vu par exemple avec la mobilisation plus marquée sur l'enjeu des frais de scolarité.

Il ne faut donc pas oublier que l'austérité ne s'opère pas seulement en réaction à la conjoncture. Cette dernière vient plutôt justifier l'application d'un programme politique de droite. En effet, les politiques d'austérité ne sont autre chose que les politiques néolibérales qui prévalaient bien avant la crise, c'est-à-dire depuis les années 80. La réorientation de l'État de son rôle de maintien du tissu social vers un rôle favorisant les entreprises et le capital financier ne date en effet pas d'hier. Visiblement déçu par la fin du climat favorable aux mesures promues par la classe dominante, du moins en Europe, un éditorialiste de *La Presse* souligne qu'il faut continuer les réformes hostiles aux travailleuses, aux travailleurs :

Le risque est grand que ne se perde l'élan en faveur des réformes en profondeur lancées à la faveur de la crise. Or, ces réformes sont la clé de la prospérité durable de l'Europe. Il faut le rappeler, ce n'est pas l'austérité qui est à l'origine de la récession et du chômage. La crise financière de 2008-2009 a fait si mal dans certains pays du vieux continent parce qu'elle y a exacerbé des faiblesses structurelles: endettement public excessif, fiscalité déficiente, marché du travail sclérosé, etc. Si les pays concernés n'apportent pas les correctifs nécessaires, leurs économies resteront peu compétitives et vulnérables aux chocs^{lvxii}.

30 Ce dernier qualifiant ce budget de véritable « révolution culturelle ».

À le lire, on croirait qu'il faille se réjouir de la crise financière, qui a occasionné la mise à la rue de millions de gens, parce qu'elle a permis l'application de réformes néolibérales. Ce type d'arguments vient mettre en lumière le fait qu'une certaine classe sociale et politique a su profiter d'une crise qui continue de briser des vies.

LA DETTE

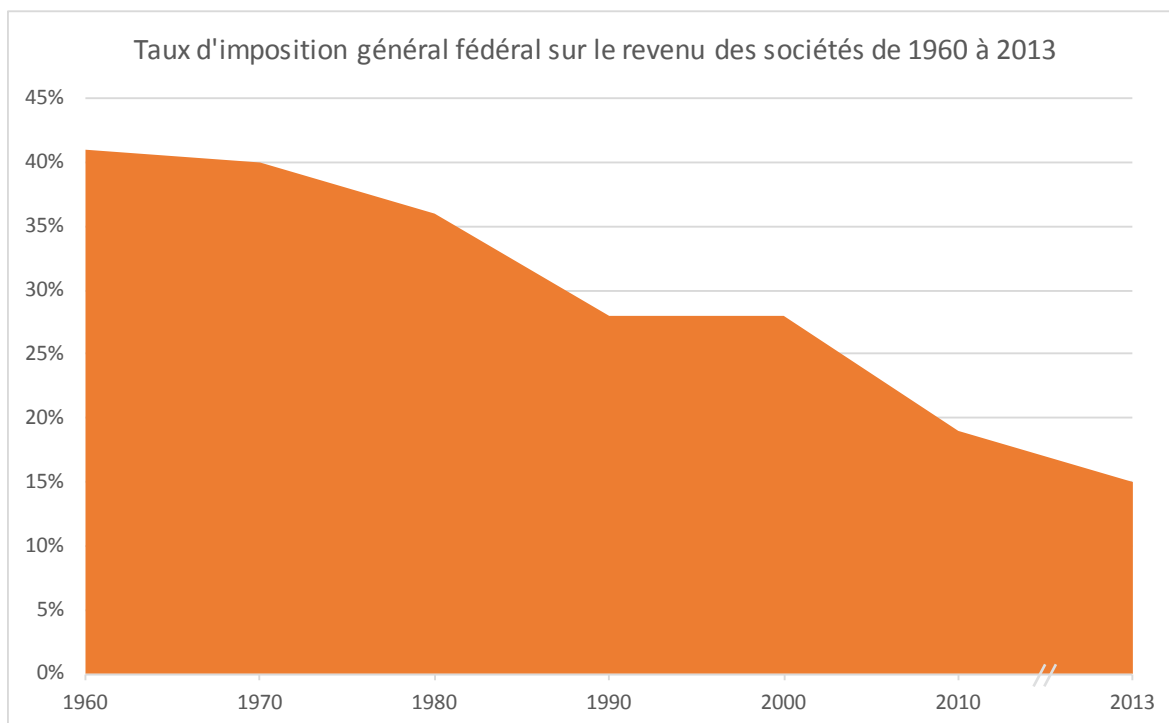
Les néolibéraux utilisent beaucoup la peur entourant le concept de dette pour arriver à leurs fins. En effet, il n'y a rien de bon dans une dette personnelle et un individu a tendance à vouloir éviter l'endettement le plus possible. Une dette personnelle et la dette d'un État ne sont néanmoins pas tout à fait la même chose.

Il est tout d'abord nécessaire de préciser la notion de dette publique. Il existe deux grands types de dette : la dette brute et la dette nette. La dette brute est calculée en pourcentage du PIB d'un pays, alors que la dette nette soutire à ce montant les possessions du pays. Ainsi, la Norvège a une dette brute équivalente à 56% de son PIB en 2008. Toutefois, cette dernière a également accumulé des réserves de plusieurs centaines de milliards grâce à ses ressources pétrolifères, ce qui fait qu'en réalité, la dette nette de la Norvège équivaut à moins 125% de son PIB. On comprend ainsi rapidement que la dette brute n'est pas un bon indicateur pour évaluer l'endettement d'un pays. C'est pourtant le chiffre qui est utilisé par les groupes de droite et les gouvernements qui souhaitent effrayer la population en faisant miroiter une dette plus grande qu'en réalité. Toutes proportions gardées, si on ne regarde que la dette brute du Québec en 2013, nous serions le 134^e pays le plus endetté sur 186 pays, alors que selon la dette nette nous serions au 85^e rang^{boxiii boxiv} - une différence substantielle. Une autre manière de comptabiliser la dette du Québec est d'y ajouter une partie de la dette du Canada. Cela ne prend cependant pas en compte le fait que le Canada perçoit ses propres impôts et effectue ainsi une redistribution des richesses entre ses provinces. De plus, les choix politiques ayant mené à la contraction de la dette du Canada sont difficilement imputables au Québec. Nous ne sommes donc pas

aussi endetté-e-s qu'une certaine élite tente de nous le faire croire. On comprend aussi qu'il est assez facile de faire dire ce que l'on veut à ces chiffres quand on parle de dette : aux créanciers, on montre la dette nette québécoise pour bien paraître, alors que quand vient le temps de justifier des coupures dans de nombreux services publics, on fait miroiter le spectre de la dette brute Québec-Canada^{boxv}.

Si nous connaissons le montant actuel de la dette, il est toutefois difficile de dire avec exactitude d'où elle provient car il n'y a pas d'études sur le sujet. Il est cependant possible d'en estimer les causes. Alors que certaines personnes ont tendance à voir dans les problèmes financiers du Québec une question de dépenses excessives, l'ASSÉ y voit plutôt une privation volontaire de revenus. Il n'est pas nécessaire de mettre la hache dans nos services publics : il ne suffit que d'aller chercher l'argent là où il se trouve. Tel qu'explicité ci-dessous dans la partie sur les alternatives fiscales, l'argent existe. Pire encore, cet argent était auparavant perçu par les gouvernements pour financer les services publics adéquatement. L'abolition de ces différentes sources de revenus suite à des choix politiques peut être vue comme directement responsable de la dette actuelle. Il en va de même pour les mesures des gouvernements Marois et Harper qui visent à atteindre le déficit zéro. Couper dans les services sociaux, la culture et l'environnement ne sont pas de bons moyens pour rééquilibrer les finances publiques. Ces gouvernements ne font que stigmatiser les plus pauvres, alors que les plus riches continuent à profiter de l'État néolibéral pour s'enrichir davantage.

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, de par le passé, le gouvernement fédéral prélevait jusqu'à 41% des revenus des compagnies par le biais de l'impôt. Avec le temps, l'État s'est volontairement privé de ces revenus en cédant à la pression de lobbys. Il faut dire que ces derniers ont des moyens efficaces de persuader la classe politique. Cette situation est d'autant plus injuste qu'on apprend que les taux d'imposition des entreprises baissent depuis des années, alors que ceux des particuliers ne font qu'augmenter.



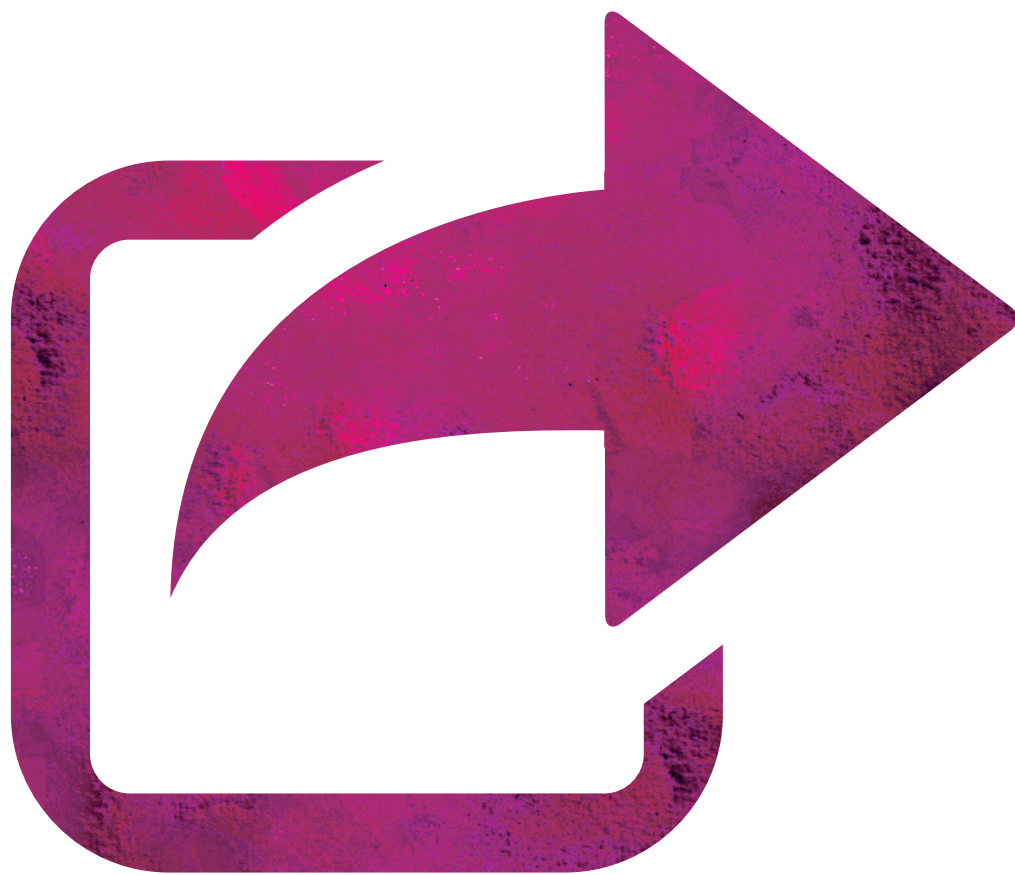
La droite a cependant raison sur une question concernant la dette : les intérêts sont bel et bien problématiques. On peut ainsi raisonnablement se demander quelle portion de la dette du Québec est imputable aux intérêts. Combien de fois allons-nous payer la dette originale à cause de ces intérêts usuriers? Alors qu'on sait que le gouvernement paie plus de 8,6 G\$ par année en intérêts sur une dette totale de 117 G\$³¹, on s'imagine que s'ils n'étaient pas aussi élevés, nous serions probablement déjà moins endetté-e-s³¹. Néanmoins, une chose est claire, la dette n'est pas qu'une question comptable : elle est le résultat direct de la gestion de nos ressources collectives par l'État et par les lobbys qui l'influencent directement. Si l'État n'avait pas donné de privilèges fiscaux faramineux à l'élite économique lors des deux dernières décennies, le portrait de la dette québécoise serait de nos jours bien différent, et les moyens qui en découleraient pourraient servir à financer un réseau fort de services publics.

31 Une nuance s'impose cependant : le Québec doit une partie de sa dette à des fonds de retraites et à des sociétés d'État. Même s'il fait partie des intérêts de la dette, le service de cette dette intérieure de par son influence économique positive doit être considéré différemment.

Certaines personnes vont même jusqu'à remettre en cause la légitimité de la dette québécoise. En effet, elle ne serait pas le résultat de choix de société, mais plutôt celui de décennies de gouvernance néolibérale. Si le Québec a une dette monétaire envers certaines grandes banques, nous pourrions également considérer que nous avons une dette sociale envers les plus démunis-e-s et une dette écologique de plus en plus importante. En effet, nous n'avons toujours pas endigué les problèmes de pauvreté et d'accès aux logements sociaux et à l'éducation qui touchent une partie croissante de la population. De même, notre mode de vie actuel emprunte toujours plus à la nature, sans faire quoi que ce soit pour réduire notre empreinte écologique. Ne serait-il pas plus juste de dépenser l'argent en ce moment destiné à rembourser les plus riches pour tenter de régler ces problèmes majeurs? Une solution envisageable pourrait être de demander un audit citoyen de la dette ou, en d'autres mots, une analyse précise de sa provenance. Si la population pouvait réellement savoir d'où proviennent les différents montants qui composent la dette, elle serait à même de savoir à quoi s'en tenir et ainsi exercer une pression citoyenne pour obtenir l'abolition des parties jugées illégitimes³².

32 Nous pourrions par exemple refuser de payer la dette issue des contrats de construction gonflés par la collusion et la corruption.

LES ALTERNATIVES



LES POSITIONS FISCALES DE L'ASSÉ

33

L'ASSÉ revendique une fiscalité plus juste. Elle défend plus précisément des propositions qui permettraient de financer des projets sociaux en récupérant des sommes importantes chez les plus fortuné-e-s et les entreprises plutôt qu'en coupant dans les services publics en prétextant un manque de fonds.

L'ASSÉ revendique, entre autres choses, le retour de la taxe sur le capital à 1% pour les entreprises financières et à 0,5% pour les autres entreprises privées. La taxe sur le capital, réduite progressivement dès 2006³³ ^{lxxvii} pour être finalement abolie en 2011³⁴, prélevait un montant sur les capitaux des entreprises³⁵. En rétablissant cette taxe, on estime que c'est près de 600 M\$ par année qui pourraient être obtenus^{lxxviii}. Cette taxe a été progressivement abolie sous prétexte qu'elle freinait le développement économique en limitant la capacité d'investissement des entreprises, notamment dans le secteur manufacturier^{lxxix}. Ce que les défenseur-e-s de l'abolition de la taxe sur le capital omettent, c'est que les entreprises financières sont plus taxées que les autres types de compagnies. En effet, comme les compagnies financières paient typiquement moins d'impôts³⁶ ^{lxxx}, la taxe sur le capital assure une plus juste participation des entreprises financières à la collectivité. Si la taxe sur le capital s'appliquait moins aux autres types d'entreprises, c'était précisément afin de leur garantir une marge de manœuvre pour qu'elles puissent investir et se développer. Il faut d'ailleurs se demander si la taxe sur le capital nuisait réellement au développement économique. En effet, en 2005, malgré que la taxe sur le capital y était la plus élevée parmi les provinces canadiennes^{lxxxi}, le Québec était la province où l'on trouvait le plus d'investissement et de créa-

tion d'entreprises^{lxxxii}. Peut-être que la décision d'abolir la taxe sur le capital était davantage motivée par des choix idéologiques que par de réelles contraintes économiques. Le rétablissement de cette dernière permettrait d'assurer une participation plus juste et plus large des entreprises privées à la collectivité.

L'ASSÉ milite également pour une fiscalité plus progressive, ce qui se traduit notamment par sa revendication en faveur du rétablissement de dix paliers d'impositions. Des taux d'imposition qui augmentent selon le revenu sont un moyen de distribution de la richesse dit progressif, puisqu'il permet d'assurer que chaque contribuable participe à la collectivité en fonction de ses revenus. Par exemple, si quelqu'un gagne un salaire s'échelonnant sur deux paliers, il est imposé de la manière suivante : la part de son revenu s'étendant sur le premier palier est imposée en fonction du taux d'imposition du premier palier; la part restante de son revenu tombe dans le second palier et se voit imposée en fonction du taux d'imposition plus élevé de ce palier. Si un nombre élevé de paliers d'imposition permettrait théoriquement d'assurer une imposition progressive en fonction du revenu, la réalité actuelle est cependant bien différente. Depuis 1988, le gouvernement provincial a constamment réduit le nombre de paliers d'imposition ainsi que leurs taux respectifs³⁷ ^{lxxxiii}, une mesure dont seul-e-s les plus riches ont profité. Cela s'inscrit dans la logique néolibérale, puisqu'en se désinvestissant ainsi de la sphère publique, l'État ne cherche plus à réaliser une fiscalité plus juste et plus égalitaire entre citoyens et citoyennes. Autrement dit, les plus fortuné-e-s de la société participent de moins en moins au financement de la collectivité et le fardeau fiscal retombe finalement sur les plus pauvres. Pour rétablir un idéal de justice et d'égalité, les plus fortuné-e-s devraient payer davantage d'impôts : selon la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, on pourrait ainsi récupérer environ 1 G\$^{lxxxiv}.

33 Dès 2005, on avait déjà réduit l'application de la taxe sur le capital en limitant quelles entreprises devaient être taxées. Mais c'est en 2006 que débute la réduction du taux de taxation.^{lxxxv}

34 Il faut préciser que les compagnies d'assurance sont, pour l'instant du moins, toujours soumises à une forme de taxe sur le capital.

35 Plus précisément, par « capitaux », on entend les placements, les actifs, les emprunts, les dividendes et les investissements. La taxe sur le capital prélève de l'argent indépendamment des revenus de l'entreprise et de ses performances.

36 Les entreprises financières déplacent et investissent des sommes très importantes de capitaux. Ces déplacements de capitaux font en sorte qu'il est très difficile de récupérer une partie de cet argent par le biais l'impôt sur le revenu.^{lxxxvi}

37 « Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers (taux) d'imposition selon les niveaux de revenus, il n'en reste aujourd'hui que 4. En 1988, le premier palier d'imposition applicable aux tranches de revenus les plus faibles était à 13 %; il est maintenant à 16 %. À l'inverse, le taux assumé par les contribuables à haut revenu (puisque'il est applicable pour la portion du revenu dépassant 100 000 \$) a diminué durant cette période, passant de 33 % à 25,75 % en 2012 [au niveau provincial, ce à quoi il faudrait ajouter l'impôt fédéral]. »^{lxxxvii}

Au final, l'ASSÉ défend toute revendication ayant pour but de rendre nos finances publiques plus justes et plus progressives en réduisant les inégalités socio-économiques. Le rétablissement de la taxe sur le capital et de dix paliers d'imposition sont deux mesures techniques qui participent à ce projet. D'autres mesures combinées à celles évoquées plus haut rapporteraient près de 10 G\$³⁸. Il apparaît en effet évident que l'argent existe et qu'il se trouve dans les poches de ceux et de celles qui se désolidarisent le plus de la collectivité : les plus riches et les entreprises.

L'INTERVENTIONNISME ÉCONOMIQUE ET LA CRITIQUE KEYNÉSIEENNE

L'interventionnisme économique est une politique selon laquelle l'État s'ingère directement dans l'économie. À peu près tous les pays, à différents niveaux, pratiquent une certaine forme d'interventionnisme. La doctrine économique du keynésianisme³⁹ en fait un point central de son argumentaire. En effet, celle-ci postule que l'économie ne tend pas à se stabiliser, mais qu'elle est au contraire traversée de manière cyclique par des périodes de crise. Pour résoudre ces crises, le keynésianisme défend qu'il faille relancer l'emploi et la consommation. Cette doctrine propose donc que l'État doive investir dans la sphère publique pour établir des filets sociaux, créer des sociétés d'États ou mettre en place des politiques de stabilisation et de réemploi afin de relancer un climat économique de croissance et de prospérité. Le keynésianisme entend donc redonner à la masse salariale un pouvoir d'achat en établissant des politiques de protection et de créations d'emplois financés par des investissements directs de l'État dans des infrastructures sociales. C'est de cette façon que le keynésianisme entend relancer la croissance en période d'instabilité économique. Un exemple notable de keynésianisme est la création d'Hydro-Québec et l'harmonisation des tarifs d'hydro-électricité^{lxxxv}.

38 Voir l'annexe A pour connaître l'ensemble des mesures prônées par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics*, dont l'ASSÉ fait partie.

39 Du nom de l'économiste américain John Maynard Keynes, 1883-1946.

L'interventionnisme keynésien est surtout intéressant parce qu'il permet d'articuler une puissante critique de l'économie néolibérale et des mesures d'austérité dans le jargon économique. Ainsi, alors que les chantres du néolibéralisme défendent des compressions budgétaires en temps de crise, la critique keynésienne soutient plutôt que les investissements de l'État sont cruciaux pour s'en sortir. Cela dit, il ne faut pas non plus oublier que si la doctrine keynésienne apparaît comme un meilleur modèle économique que ce que propose le néolibéralisme, il ne s'agit pas d'une pensée magique : les avancées sociales sont avant tout obtenues par la solidarité syndicale et par l'action politique citoyenne. Il faut aussi se questionner sur la poursuite de la croissance qui anime autant le discours économique keynésien que néolibéral, puisque cette croissance se fait souvent au prix de l'environnement et de notre qualité de vie.

LE MUR ÉCOLOGIQUE

Nos pratiques industrielles et la société de consommation nous ont mené-e-s à une impasse écologique, et les mesures d'austérité n'améliorent en rien la situation. Les difficultés écologiques auxquelles nous faisons face mènent à de graves problèmes sociaux : montée de maladies liées à la pollution telles que le cancer, l'asthme ou les maladies congénitales, perte d'autonomie alimentaire et difficultés d'accès à l'eau potable pour plusieurs populations locales, populations déplacées et déracinées, conflits armés pour l'obtention de ressources essentielles... la liste est longue. La déforestation et la pollution ont eu pour résultat la disparition d'un nombre incalculable d'espèces animales et végétales. La désertification, processus de transformation important et destructeur des écosystèmes, n'est qu'encouragée par nos pratiques industrielles et agricoles intensives. À ce titre, il semble évident que plusieurs tragédies écologiques ou humaines - telles que la fuite de pétrole dans le Golfe du Mexique en 2010 ou encore, plus près de nous, le récent accident ferroviaire à Lac-Mégantic - soient le résultat direct de la déréglementation gouvernementale et de la liberté débridée accordée aux entreprises multinationales.

Il est d'ailleurs primordial pour les mouvements sociaux de réévaluer leur rapport aux notions de croissance et de consommation : le fait de réclamer de meilleures conditions sociales ne doit pas s'accompagner d'une continuité dans notre rapport - présentement dévastateur - à l'environnement. Il est à prévoir que seule une distanciation des pratiques destructrices de l'économie de marché puisse permettre à ces mouvements de susciter des changements qui soient réellement bénéfiques, tant sur le plan social que sur le plan environnemental.

Ainsi, si l'idée d'un retour à un modèle d'État-providence renvoie certes à la récupération potentielle de certains acquis sociaux, elle renvoie également à un modèle économique ayant montré ses limites et dont l'application a été marquée par l'exploitation débridée des ressources naturelles et des populations inféodées. Plutôt que de tenter de tirer un maximum d'avantages sociaux de l'exploitation industrialisée des ressources naturelles, il y aurait plutôt lieu de réfléchir à des alternatives qui réduiraient l'impact humain sur les écosystèmes et de la diversité biologique.

LA DÉCROISSANCE

Depuis la crise économique de 2008, de plus en plus d'intellectuel-le-s remettent en question le bien-fondé du paradigme de la croissance perpétuelle^{xxxvi}. Les promoteurs et promotrices de la décroissance n'ont cependant pas beaucoup en commun si ce n'est le rejet de la croissance.

Le but des défenseur-e-s de la décroissance n'est pas une simple diminution des indicateurs économiques tels que le PIB comme le nom de ce mouvement pourrait le faire croire. Il s'agit de sortir de la pensée economiciste, où tout se mesure, pour prendre en considération les autres possibilités qui s'offrent aux populations. La décroissance devient donc une ouverture sur les possibilités d'une organisation sociale libérée des impératifs économiques. Le but ultime d'une telle démarche serait d'entrer dans une société dite conviviale. Cette idée, amenée par le penseur Ivan Illich durant les années 70, vise à mettre de l'avant l'entraide, à retisser les liens entre les individus appartenant à une même collectivité et « à donner la priorité à la bonne

entente entre les êtres humains et à leur capacité d'agir librement plutôt qu'à l'accroissement de leur richesse naturelle. »^{xxxvii} Ainsi, l'insatisfaction perpétuée par une société de consommation serait abolie et il deviendrait possible de se satisfaire de moins tout en respectant les limites écologiques de la Terre.^{xxxviii} Cependant, les adeptes de la décroissance ne sont pas dupes et ils et elles savent que ce changement de comportement à l'égard des autres ne peut se faire par la pensée magique.^{xxxix} Les raisons qui poussent les humains à mettre cette possibilité de convivialité de côté sont liées au paradigme de la croissance dans lequel ils et elles vivent. La convivialité est donc un but et non un moyen pour sortir de nos sociétés productivistes.

Il est difficile pour une personne vivant tous les jours dans une société de croissance de s'imaginer comment peut être implantée une société dite de décroissance. C'est justement par cette première étape qu'Yves-Marie Abraham, professeur associé au département de management aux HEC Montréal, pense que la décroissance doit commencer, c'est-à-dire par la « décolonisation de l'imaginaire »^{xc}. Cette action tient son origine de l'idée que nos pensées sont entachées par la logique de la croissance et que pour en sortir, il faut, avant tout, réaliser que ce modèle de société n'est pas une obligation, mais un choix.

Ce n'est qu'en réévaluant les valeurs qui sont propres à la croissance comme « la concurrence exacerbée, le chacun pour soi, l'accumulation sans limites » pour les remplacer par des « *valeurs d'altruismes, de réciprocité et de respect de l'environnement* »^{xci} qu'il est possible de s'engager réellement dans le chemin de la décroissance.

On peut donc dire que la décroissance ne mène pas à un projet politique prédéfini, mais à un champ de possibilités. L'important est simplement de comprendre qu'il n'est pas nécessaire de continuer dans la voie actuelle et que d'autres options existent, certaines pouvant être bien mieux que ce que nous avons toujours connu.

LA RÉSISTANCE ET LE MOUVEMENT ÉTUDIANT

La résistance des groupes sociaux aux mesures d'austérité dans le monde a de quoi inspirer. Certains mouvements se sont démarqués par leur ampleur, autant en termes de participation massive que par leur étendue géographique. Des occupations de plazas - comme la célèbre place Tahrir - en Afrique du Nord pendant le printemps arabe, au mouvement des Indigné-e-s qui débuta en Espagne pour rapidement s'étendre en Europe, puis au monde entier, jusqu'au phénomène Occupy Wall Street qui a proliféré un peu partout en Amérique du Nord. Les impacts de ces mouvements sont multiples et il est difficile d'en saisir l'ampleur pour l'instant. Un constat peut cependant se faire quant au discours ambiant en Amérique du Nord : « *grâce en grande partie à Occupons Wall Street, il est devenu plus acceptable, même dans les médias conventionnels, de critiquer le capitalisme, du moins dans sa forme néolibérale*^{xcii}. » Il est également intéressant de noter que les mouvements anti-austérité ont adopté, dans la majorité des cas et à l'instar de l'ASSÉ, un fonctionnement relativement horizontal, c'est-à-dire peu hiérarchisé. On observe également, mis à part la récente montée en popularité du parti de gauche grec Syriza, un refus de passer par les structures politiques institutionnalisées pour mettre de l'avant leurs revendications. Par exemple, dans le cas du mouvement Occupy Wall Street et des Indigné-e-s, « on peut discerner une méfiance envers la politique partisane traditionnelle »^{xciii} ainsi qu'une « critique de la démocratie représentative et des organisations traditionnelles comme les partis politiques et même, parfois, les syndicats. »^{xciv}

On s'en doute bien, une montée de la contestation signifie également une montée de la répression par le pouvoir en place ; qu'elle soit juridique, comme les injonctions ou la loi 78 pendant la grève étudiante policière⁴⁰; ou militaire, comme certains peuples l'ont vécue lors du printemps arabe. L'usage de la désobéissance civile, qui caractérise bien la plupart des moyens de pression employés lors de la grève de 2012, semble avoir porté certains fruits. Malgré les nombreux et nombreuses blessé-e-s, les milliers de personnes judiciairisées et celles qui portent encore les traumatismes de la violence que l'État nous a fait connaître, il importe d'affirmer et de revendiquer la légitimité de nos luttes et des moyens qui ont historiquement fait leur preuve.

Ce que nous avons vécu lors de la grève de 2012, comme le mouvement étudiant chilien en a fait et en fait toujours l'expérience juste avant nous, fait bel et bien partie de cette vague de contestation des mesures d'austérité qui secoue le monde. Même si le dynamisme de la contestation sociale au Québec peut sembler derrière nous, nous pouvons au contraire considérer la grève comme un tremplin, pour des milliers de gens, vers une mobilisation toujours plus large, qui recoupe et qui dépasse les enjeux de l'éducation.

40 Pour une analyse détaillée de la répression policière lors de la grève, voir le document *Répression, discrimination et grève étudiant : Analyse et témoignages* produit par la Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et l'ASSÉ. Disponible en ligne : www.ajpquebec.org/?p=598&aid=599&sa=1

CONCLUSION

Même s'il est impossible d'aborder l'ensemble des politiques et des enjeux liés à l'austérité, cet argumentaire vise à en dresser un portrait général en ciblant des mesures particulières. La lecture de ce document devrait permettre aux militants et militantes de saisir la logique derrière des politiques qui peuvent sembler disparates et qui sont justifiées différemment par les gouvernements. En effet, l'austérité et le néolibéralisme, que ce soit en éducation, dans le monde du travail, des services publics, de la culture ou de l'environnement, proviennent d'une vision du monde et de l'être humain⁴¹ qui s'éloigne des valeurs de solidarité, d'égalité et de progrès social qui sont prônées par de multiples organisations de la société civile, dont l'ASSÉ fait partie. La résistance face à un ordre social de plus en plus régulé par l'économie connaît un essor impressionnant depuis les dernières années. Le mouvement étudiant, comme il l'a fait lors de la grève de 2012, a un rôle crucial à jouer dans la contestation des mesures antisociales qui pleuvent sur la population. En ayant pour forces un fonctionnement démocratique et une pratique combative, ses revendications pourront être portées par une masse critique de gens décidés à renverser la vapeur. C'est pour atteindre ce niveau de mobilisation qu'il importe de lever le voile sur l'austérité budgétaire et ses impacts réels, de démontrer qui en tire les ficelles et, finalement, qui en profite vraiment.

41 Pour approfondir davantage le sujet, voir l'argumentaire de l'ASSÉ de 2010-2011, dans la section 1 : *Origines et fondements du néolibéralisme*. Disponible en ligne : www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/argumentaire-2010-2011.pdf

ANNEXE A

Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics TABLEAU DES SOLUTIONS FISCALES ET MESURES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES Juin 2013

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
A- RÉINSTITAURER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS			
1	Établir 10 paliers d'imposition (paliers <i>proposés</i>)		1 000 M\$
	15 % = 10 925 \$ à 24 999 \$	26 % = 60 000 \$ à 69 999 \$	
	16 % = 25 000 \$ à 34 999 \$	28 % = 70 000 \$ à 99 999 \$	
	18 % = 35 000 \$ à 39 999 \$	30 % = 100 000 \$ à 149 999 \$	
	20 % = 40 000 \$ à 49 999 \$	32 % = 150 000 \$ à 199 999 \$	
	24 % = 50 000 \$ à 59 999 \$	34 % = 200 000 \$ et plus	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers		556 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 23 820 \$ à 12 000 \$)		300 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 315 millions \$ en 2012)		157 M\$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés		745 M\$
B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)		1 220 M\$
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital pour les entreprises financières		600 M\$
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (402 M\$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$)		1 210 M\$
9	Réduire les subventions aux entreprises		500 M\$
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %))		410 M\$
11	Abolir les contrats secrets avec Hydro-Québec		890 M\$
C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE			
12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		500 M\$
13	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux (ex. : dans le domaine de la construction)		600 M\$
D- MESURES DIVERSES			
14	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		71 M\$
15	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments		1 000 M\$
16	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental		266 M\$
E- AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE			
La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.			
17	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.		?
18	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)		?
19	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)		?
TOTAL DE LA PROJECTION			6 075 M\$ 3 950 M\$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)			10 025 M\$

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- i LUCAKS, Martin, « Quebec student protests mark 'Maple spring' in Canada », 2 mai 2012, [http://www.theguardian.com/commentisfree/cifamerica/2012/may/02/quebec-student-protest-canada], (11 septembre 2013). Traduction libre de « *Their achievement has been to begin to clarify for a broad swath of society that a tuition hike is not a matter of isolated accounting, but the goal of a neoliberal austerity agenda.* »
- ii DESROSIERS, Éric, « Austérité, l'échec des experts : Les économistes ont sous-évalué l'impact négatif de la rigueur budgétaire », *Le Devoir*, 8 janvier 2013, p. B1.
- iii COLLETIS, Gabriel, « Erreur de calcul du FMI? Ou excès des zélés de l'austérité? », *Le Monde*, 29 janvier 2013, p. MDE8.
- iv REINHART, Carmen et Kenneth ROGOFF, « Growth in time of debt », *American Economic Review*, mai 2010, pp. 573-578.
- v Radio-Canada, Agence France Presse et Reuters, « Des calculs erronés à l'origine de politiques d'austérité », 18 avril 2013, [www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/04/18/003-etude-harvard-erreurs.shtml], (11 septembre 2013).
- vi DESROSIERS, Éric, « Mises en garde du FMI - Le Canada doit éviter tout excès de zèle en matière de finances publiques », *Le Devoir*, 17 avril 2013, p. B1.
- vii Ministère des Finances du Québec, *Un plan de financement des universités équitable et équilibré pour donner au Québec les moyens de ses ambitions*, mars 2011, Québec, pp. 12-13.
- viii COOL, Julie, *L'écart salarial entre les femmes et les hommes*, Bibliothèque du Parlement, 29 juillet 2010, 14 p. Disponible en ligne, [www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/2010-30-f.htm#a5], (16 juillet 2013).
- ix BONIN, Sylvie, *Le projet ICOPE : prise de vue récente sur la conciliation études-travail-famille*, novembre 2007, magazine électronique du CAPRES, 5 p. Disponible en ligne, [www.uquebec.ca/capres/fichiers/art_UQ-nov-07.shtml], (16 juillet 2013).
- x Des extraits de ce paragraphe sont tirés d'un article paru dans le journal de l'ASSÉ à l'été 2012 : RUELLAN, Margaux. « Une raison de plus pour la gratuité scolaire », *Ultimatum*, volume 12, numéro 1, 2012, p. 7.
- xi CRESPO, Manuel *et al.*, « Austérité et gestion dans les universités québécoises : une analyse des perceptions de directeurs de département », *La revue canadienne d'enseignement supérieur*, volume XVI, numéro 2, 1986, p. 5.
- xii VÉRONNEAU, Patrick. *États généraux de l'UQAM*, rapport, 2013, p. 19.
- xiii CRESPO, Manuel, *et al. Op. Cit.*, p. 5.
- xiv Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. *Sommet sur l'enseignement supérieur \$ des résultats concrets pour s'engager vers une société du savoir*, Communiqué de presse, 26 février 2013. Disponible en ligne, [www.premiere-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommuniqué=1171].
- xv Des extraits de ce paragraphe sont tirés de l'*Acadégamique* sur la hausse des frais de scolarité produit à l'hiver 2013 par le Comité à la recherche et aux affaires académiques de l'ASSÉ. Disponible en ligne, [www.gratuitescolaire.info/mob/fr/acadegamique_2.pdf].

- xvi Conseil National de Recherche du Canada. *Ouvert aux affaires : La réorientation du CNRC bénéficiera aux entreprises canadiennes*, Communiqué de presse, 7 mai 2013.
- xvii SHEIK, Munir, « Canada has lost its census anchor », *The Globe and Mail*, 9 mai 2013, p. A27. Traduction libre de « Given the magnitude of change from the 2006 census, it is not clear whether the NHS data reflect a real change in outcomes or simply a statistical artifact due to the change in methodology. »
- xviii Comité permanent de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, « Témoignages », 27 juillet 2010, www.parl.gc.ca/housepublications/publication.aspx?DocId=4648017&Language=F, (22 juillet 2013).
- xix CRESPO, Manuel, *et al. Op. Cit.*, p. 7.
- xx CHAPDELAINE, Daniel, « Universitaires : Mercenaires des pharmaceutiques? », *À Bâbord*, numéro 50, 2013, pp. 1213.
- xxi BENOÎT, Maude. « L'enseignement supérieur et la recherche à l'heure de l'austérité », *Magazine Découvrir*, février 2013. En ligne, [www.acfas.ca/publications/decouvrir/2013/02/l-enseignement-superieur-recherche-l-heure-l-austerite], (8 juillet 2013).
- xxii Organisation de Coopération et de Développement Économique. *Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : principaux constats*, 2012, p. 2.
- xxiii COUTURIER, Eve-Lyne et Bertrand SCHEPPER. *Qui s'enrichit, qui s'appauvrit – 1976-2006*, 2010, p. 6.
- xxiv *Ibid.*, p. 9.
- xxv Centrale de l'Enseignement du Québec. *La réforme de la santé et des services sociaux – le bilan politique d'une grande débâcle*, septembre 1999, p. 7.
- xxvi *Ibid.*, pp. 9-10.
- xxvii *Ibid.*, p. 30.
- xxviii CONTANDRIOPOULOS, André-Pierre. *L'évolution des dépenses de santé est-elle insupportable?*, 2007.
- xxix BARROUX, Rémi, « Selon l'Unicef, les politiques d'austérité fragilisent le bien-être des enfants », 10 avril 2013, [www.lemonde.fr/vous/article/2013/04/10/indicateur-de-bien-etre-des-enfants-une-invitation-pour-chaque-gouvernement-a-ameliorer-la-situation-dans-son-pays_3157545_3238.html], (11 septembre 2013).
- xxx Centrale de l'Enseignement du Québec. *Op cit.*, p. 13.
- xxxi La Presse canadienne. « Assurance-emploi : Stephen Harper entend maintenir le cap », 1^{er} février 2013, [www.ledevoir.com/politique/quebec/369886/assurance-emploi-stephen-harper-entend-maintenir-le-cap], (11 septembre 2013).
- xxxii DENIGER, Marc-André. *Le B.S. Mythes et Réalités – Guide De Conscientisation*, Front commun des personnes assistées sociales, 2012, p. 6.
- xxxiii *Ibid.*, p. 6.
- xxxiv *Ibid.*, p. 12.
- xxxv *Ibid.*, p. 6.
- xxxvi KONDO, Naoki *et al.* « Income inequality, mortality, and self rated health: meta- analysis of multilevel studies », *Brithish Medical Journal*, 2009, pp. 1178-1181.

- xxxvii STUCKLER, David et Sanjay Basu. « How Austerity Kills », *New York Times*, 13 mai 2013, p. A21. Traduction libre de l'anglais : « One need not to be an economic ideologue – we certainly aren't – to recognize that the price of austerity can be calculated in human lives[...] What we have found is that austerity – severe, immediate, indiscriminate cuts to social and health spending – is not only self-defeating, but fatal. »
- xxxviii Centrale de l'Enseignement du Québec. *Op cit.*, pp. 2324.
- xxxix *Guide de la détermination de l'accessibilité* cité par MONTPETIT, Isabelle, « Assurance-emploi : les grandes lignes de la réforme », 15 février 2013, www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/02/15/002-assurance-emploi-reforme.shtml, (9 septembre 2013).
- xl Fédérations des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, « Aide sociale : appauvrir les plus pauvres pour des économies de bouts de chandelles! », 4 mars 2013, [www.fafmrq.org/federation/2013/03/aide-sociale-appauvrir-les-plus-pauvres.html], (9 septembre 2013).
- xli Collectifs d'auteurs, « Réformes de l'assurance-emploi et de l'aide sociale - Des machines à produire pauvreté et sous-citoyenneté », 18 avril 2013, p. A9.
- xliv MORRIS, Marika. *Les femmes et la pauvreté*, 3e édition, Institut canadien de recherche sur les femmes, Ottawa, 2005.
- xlvi Données de l'Institut de la statistique du Québec, 2009.
- xlvii À ce sujet voir : OCDE, « Rapport sur l'initiative de l'OCDE pour la parité : l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat », mai 2011, ainsi que les travaux d'ABRAMOVITZ, Mimi et de VERTOVA, Giovanna.
- xlviii OCDE, *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, 2012, 372 p.
- l DAoust-BOISVERT, Amélie, « Plan Nord, Plan Mâle », *Le Devoir*, 18 octobre 2012, p. A1.
- lii OCDE, *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, 2012, p. 32.
- liii *Ibid*, p. 33.
- liiii *Ibid*, p. 235.
- lvi PELLISIER, Jérôme, « À quel âge devient-on vieux? », *Le Monde diplomatique*, numéro 711, pp. 1415.
- lvii COUTURIER, Eve-Lyne, LEFRANÇOIS, Maxime et ST-ONGE, Mathieu, *Système de retraite au Québec et au Canada : constats et solutions*, Institut de recherche et d'information socio-économique, 25 mars 2013, 64 p.
- lviii Régie des rentes du Québec, *Régime de rentes du Québec : Statistiques de l'année 2012*, mai 2013, p. 19.
- liiii GILL, Louis, « Charge antisindicaliste », *À bâbord!*, numéro 50, 2013, p. 8.
- liv *Ibid*, p. 9.
- lv Cité par Michael A. Fletcher et Sean Sullivan, dans « Michigan enacts right-to-work law, dealing blow to unions », *The Washington Post*, 11 décembre 2012. Traduction par la revue *À bâbord!*.
- lvi GILL, Louis, *Op. Cit.*, p. 9.
- lvii Gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec donne suite au rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, Communiqué de presse, 3 juillet 2013.

- lviii La culture en entreprise, *La culture en entreprise*, s.d., www.lacultureenentreprise.ca, (8 septembre 2013).
- lix *Ibid.*
- lx Anonyme, « L'ONF ferme la CinéRobothèque et supprime 73 emplois », 4 avril 2012, [www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/346694/a-l-onf-fin-de-certains-services-et-abolition-de-73-postes], (9 juillet 2013).
- lxi Anonyme, « Radio-Canada supprimera plus de 650 postes », 4 avril 2012, [www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/04/04/005-radio-canada-repercussions-budget_federal.shtml], (9 juillet 2013).
- lxii PAPINEAU, Philippe, « Ici gît Bande à part », *Le Devoir*, 8 mai 2013, p. B8.
- lxiii BELIZLE, Germain. Les avantages de la production pétrolière au Québec, Institut économique de Montréal, avril 2012.
- lxiv Anonyme, « Le C-38 en un coup d'œil », 15 juin 2012, [www.radio-canada.ca/sujet/visuel/2012/06/14/002-c38-coup-oeil.shtml], (25 juin 2013).
- lxv CROTEAU, Martin, « C-38: 70 mesures qui touchent la protection de la nature ». *La Presse*, 5 juin 2012, p. A13.
- lxvi RENNIE, Steve, « Environnement Canada: 776 postes seraient supprimés pour réduire les dépenses ». *La Presse Canadienne*, 4 août 2011.
- lxvii KLEIN, Naomi, *La stratégie du choc*, Leméac, 2007, p. 248.
- lxviii *Ibid.*, p. 282.
- lxix *Ibid.*, p. 415.
- lxx BERNARD, Michel *et al.*, *L'autre déséquilibre fiscal*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Mars 2006, p. 19.
- lxxi *La Presse canadienne*, « Gaz de schiste - Ottawa est poursuivi à cause du moratoire québécois », *Le Devoir*, 24 novembre 2012, p. C5.
- lxxii PRATTE, André, « La fin de l'austérité », *La Presse*, 30 avril 2013, p. A16.
- lxxiii Ministère des finances et de l'économie du Québec, « La dette du Québec », s.d., [www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=36], (26 juillet 2013).
- lxxiv Wikipedia: L'encyclopédie libre, « List of countries by public debt », mis à jour le 4 juillet 2013, disponible en ligne, [en.wikipedia.org/w/index.php?title=List_of_countries_by_public_debt], (11 juillet 2013).
- lxxv VAILLES, Francis, « Le Québec : Au 5e rang dans le monde industrialisé », *La Presse*, 27 février 2010, p. LA PRESSE AFFAIRES1.
- lxxvi Ministère des finances et de l'économie du Québec, *Ibid.*
- lxxvii AUDET, Michel. *Discours sur le budget 2005-2006*, 21 avril 2005, Québec.
- lxxviii Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics, « Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses. » Mis à jour en juin 2013, [www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/SolutionsFiscales.pdf], (8 septembre 2013).

- lxxxix Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain. *Budget du Québec : des priorités bien identifiées, malgré des moyens limités*. Communiqué de presse, 13 mars 2008 : « Les milieux d'affaires réclament depuis longtemps l'abolition de la taxe sur le capital. Ainsi, nous accueillons avec beaucoup de satisfaction l'annonce de son abolition immédiate pour le secteur manufacturier, à un moment où le ralentissement économique aux États-Unis est un autre élément qui complique la vie de ce secteur. »
- lxxx TREMBLAY-PÉPIN, Simon. « Jacques Parizeau, la taxe sur le capital et Francis Vailles », 19 février 2013, [www.iris-recherche.qc.ca/blogue/jacques-parizeau-la-taxe-sur-le-capital-et-francis-vailles#more-2682], (8 septembre 2013).
- lxxxi Institut économique de Montréal, « Les coûts économiques de la taxe sur le capital », 2005.
- lxxxii Anonyme, « Débat sur le financement des universités \$ qu'est-ce que la taxe sur le capital? », 4 mai 2012, [www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/05/04/007-taxe-capital-quebec-retour-analyse.shtml], (11 septembre 2013).
- lxxxiii Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics, « Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses. », *Op. Cit.*
- lxxxiv Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics, « Tableau des solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses », mis à jour en juin 2013, [www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/TableauSolF.pdf], (11 septembre 2013).
- lxxxv GRENIER, Vicky *et al.*, L'auteur, la théorie, les concepts et les applications du modèle Keynésien, Université de Sherbrooke, 2005, 36 p. Disponible en ligne [pages.usherbrooke.ca/lastucieux/Site%20Web/keynes.pdf], (11 septembre 2013).
- lxxxvi Éric Dupin, « La décroissance, une idée qui chemine sous la récession », *Le monde diplomatique*, août 2009, pp. 2021.
- lxxxvii Alain Caillé, « Du convivialisme vu comme un socialisme radicalisé et universalisé (et réciproquement) », *De la convivialité. Dialogues sur la société conviviale à venir*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, p. 77.
- lxxxviii Frédéric Durand, *La décroissance: rejet ou projets?*, Paris, Ellipses, coll. « Transversale Débats », 2008, p. 151.
- lxxxix Alain Caillé, *Op. Cit.*, p. 74.
- xc Yves-Marie Abraham, lors d'une entrevue réalisée le 22 avril 2013.
- xci Serge Latouche, *Op. Cit.*, p. 68.
- xcii LEVY, Andrea, « De la montée des Indignados à Occupons Wall Street : l'aube d'une nouvelle ère de protestation dans le Nord global », *Nouveaux cahiers du socialisme, Éducation supérieure : Cuture, marchandise et résistance*, numéro 8, 2012, p. 174.
- xciii *Ibid.*, p. 179.
- xciv ANCELOVICI, Marcos, « Un cycle mondial de protestation », *À bâbord!*, numéro 46, 2012, pp. 18-19.
- xcv Gouvernement du Québec. « Nouvelles activités professionnelles des pharmaciens - Le ministre Hébert invite les pharmaciens à poursuivre les négociations », 14 août 2013, <http://www.communiquees.gouv.qc.ca/gouvqc/communiquees/GPQF/Aout2013/14/c5914.html>